



**COMPTE RENDU DE LA
SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 21 MARS 2022
A LA SALLE DES FETES
DE WINGEN**

Elus Présents : M ISEL Roger

Titulaires : MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, DUDT Lysiane, FILSER Marie-Claude, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, WALTER Clarisse, WEINLING-HAMEL Elisabeth.
MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLEIN Mathias, MALL Philippe, NICASTRO Gérard, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé (à partir de 19h30), WACKER Patrick, WALTER Dany, WEISS Damien, WERNERT Stéphane.

Suppléants – sans délégation de vote : MM. HOCH Georges, JOTZ Ludovic, JUNG Jean-Yves, ROS Jean-Charles, SCHAEFFER Marc.

Elus excusés - procuration ou représenté par le suppléant :

Mme CRONMULLER Martine donne procuration à M. FUCHS Alain, Mme STIEFEL Martine donne procuration à Mme LEDIG Evelyne, M. CHARBAU Bernard donne procuration à M. TRAUTMANN Christian, M. CUNTZ Freddy donne procuration à Mme WALTHER Clarisse, M. SIEDEL Dominique donne procuration à M WEISS Damien.

Elus absents :

Titulaires : MM. KLIPFEL Jean-Louis, RUTSCH François, SCHNEIDER Dominique.

Suppléants : MMES MESSER Caroline, SCHELLENBERGER Michèle, STURM Céline

MM : FISCHER Alain, HEBTING Benoit, OSTER Rémy, ROMIAN Serge, STEPHAN Daniel, WEHRUNG Freddy

Réunion du 21.03.2022 – accueil à 18h15 – ouverture de séance à 18h30 – Réunion organisée en présentiel.

Invitation dématérialisée via l'outil IDELIBRE avec ordre du jour envoyée le 08.03.2022, complétée d'un rapport de présentation mis à disposition aux conseillers communautaires titulaires et suppléants de manière dématérialisée.

Précisions : les invitations, rapports et comptes rendus ne sont pas mis à disposition en version papier en début de séance de conseil communautaire.

Invités : 50 personnes.

36 élus délégués titulaires et 14 délégués suppléants, systématiquement invités,

Information par voie dématérialisée via l'outil COMELUS à l'ensemble des conseillers municipaux des communes membres, invités permanents, mairies et agents intercommunaux (334 élus municipaux, dont 50 élus intercommunaux),

Invités extérieurs permanents : Mme la conseillère d'Alsace N. Marajo et M. le conseiller départemental V. Vogt.

Invités autres à cette séance : Les DNA.

Intervenants extérieurs : non.

Le maire de Wingen accueille les conseillers communautaires.

Un point sanitaire est fait en début de séance (dispositions en lien avec l'état d'urgence sanitaire : règles sanitaires + formalités de vote et de signature de documents).

Accueil, appel et ouverture de la séance.

L'appel des élus est organisé à partir de 18h30. Les élus sont invités à signer la liste de présence individuelle (posée sur les tables).

Le point est fait sur le nombre de conseillers présents, les éventuelles procurations ou suppléances (le délégué suppléant n'a droit de vote qu'en l'absence du conseiller titulaire qu'il supplé), afin de déterminer que le quorum permettant d'ouvrir la séance soit atteint.

Le président ouvre la séance et procède immédiatement au test des boîtiers de vote.

Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.

M. Damien WEISS est désigné secrétaire de séance

VOTE : Approbation du compte-rendu de réunion du conseil communautaire du 13.12.2021.

Le compte rendu de la séance du 13.12.2021 est consultable sur le site internet de la communauté de communes. Il a par ailleurs été communiqué par voie dématérialisée aux conseillers communautaires titulaires et suppléants, et pour information à l'ensemble des élus locaux des communes membres et des secrétaires de mairie. Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

VOTE : Approbation du compte-rendu de réunion du conseil communautaire du 28.02.2022.

Le compte rendu de la séance du 28.02.2022 est consultable sur le site internet de la communauté de communes. Il a par ailleurs été communiqué par voie dématérialisée aux conseillers communautaires titulaires et suppléants, et pour information à l'ensemble des élus locaux des communes membres et des secrétaires de mairie. Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

GRH : Présentation des nouveaux agents et de leurs activités principales.

Pierre Menrath, responsable des services techniques (en remplacement de Tania Malet).

Modification de l'ordre du jour.

Suppression du point 011.2022 : Création d'un poste permanent d'ingénieur hors classe à temps complet – catégorie A : sans objet suite demande de mutation de l'agent concerné.

PARTIE 1 : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2021.

Intervention du président : politique générale et gouvernance - actions phares. Rapport d'activités – présentation de la version papier.

Rappel de diffusion des rapports d'activités des partenaires.

Rappel des moyens de communication utilisés par l'intercommunalité. Vidéo illustrant les actions conduites en 2021.

PARTIE 2 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.

Intervention du président : état financier et grandes orientations (projets). Introduction – rappels calendrier, budgets et statuts.

- 1. Les prévisions budgétaires et réalisations (résultats consolidés et par document budgétaire) : pour diffusion**
 - 1.1 Les prévisions (budget)
 - 1.2 Les réalisations (CA)
 - 1.3 Etat des lieux financier
- 2. L'approche financière sous l'angle administratif : pour diffusion**
 - 2.1 Le portage des opérations par l'excédent du budget principal

- 2.2 Les autres écritures internes
- 2.3 Les flux financiers croisés au sein du bloc communal
- 2.4 Les dotations de l'Etat
- 2.5 Les autres recettes
- 2.6 Les assurances
- 2.7 Le tableau annexe 1 au budget : les contributions
- 2.8 Le patrimoine
- 2.9 Les emprunts et prêts
- 2.10 Les autres écritures internes : tableau annexe 2 au budget
- 3. L'approche financière sous l'angle « projets » : Développé en séance par les vice-présidents**
 - 3.1 Les projets : Prévisions d'actions et opérations pour 2022 (et réalisations 2021)
 - 3.2 Les actions par pôle :
 - 3.2.1 Pôle cohésion sociale
 - 3.2.2 Pôle transition écologique – mobilité
 - 3.2.3 Pôle économie
 - 3.2.4 Pôle tourisme
 - 3.2.5 Pôle eau-habitat
 - 3.2.6 Pôle transversal travaux - services
- 4. L'équilibre budgétaire : les volets d'action et choix : Développé en séance par le président**
 - 4.1 La prospective
 - 4.2 Les perspectives statutaires et de mutualisation
 - 4.3 L'équilibre budgétaire
 - 4.4 La démarche de pacte financier et fiscal (PFF)
 - 4.5 Relevé des débats en séance
- 5. Les acteurs : Elus et agents intercommunaux : présentation en séance**
 - 5.1 Présentation de l'état des indemnités des élus
 - 5.2 Informations relatives au personnel et projet de mise à jour des lignes directrices de gestion + débat obligatoire sur la réforme de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale

PARTIE 3 : DELIBERATIONS

- 6. 005.2022 : Délibération actant de la présentation du rapport d'activités 2021.
- 7. 006.2022 : Délibération actant de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire.
- 8. 007.2022 : Mise en œuvre d'une révision libre des AC
- 9. 008.2022 : Communication du rapport quinquennal sur les AC
- 10. 009.2022 : Réouverture du budget annexe ZA Willenbach
- 11. 010.2022 : Refinancement de l'emprunt sur le budget annexe bâtiment d'activités pôle bois

Annexes

- Annexe 1 au budget : le tableau des contributions.
- Tableau des résultats consolidé 2021.
- Tableau des résultats 2021 – présentation par budget.
- Tableau de suivi – synthèse emprunts et prêts.

PARTIE 1 : RAPPORT D'ACTIVITE

Intervention du président : politique générale et gouvernance - actions phares. Rapport d'activités – présentation de la version papier.

Rappel de diffusion des rapports d'activités des partenaires.

Rappel des moyens de communication utilisés par l'intercommunalité. Vidéo illustrant les actions conduites en 2021.

PARTIE 2 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Intervention du président : état financier et grandes orientations (projets).

Les compétences intercommunales :

- Principe de spécialité fonctionnelle : les EPCI exercent des compétences qui leur sont imposées par la loi (compétences obligatoires) ou qui leur ont été expressément dévolues par les communes membres (compétences facultatives - optionnelles),
- Principe de spécialité territoriale : l'EPCI doit agir à l'intérieur de son périmètre et ne pas outrepasser les limites géographiques qui lui sont assignées,
- Principe d'exclusivité : si une compétence a été transférée à une intercommunalité, les communes ne peuvent plus intervenir dans ce domaine.

Substitution de l'EPCI dans toutes les décisions concernant les compétences transférées.

Statuts et intérêt communautaire = fixent le champ d'action de la CCSP (la CCSP dispose de nombreuses compétences, et bénéficie à ce titre d'une DGF bonifiée).

Les budgets traduisent financièrement l'exercice des compétences et les flux au sein du bloc communal.

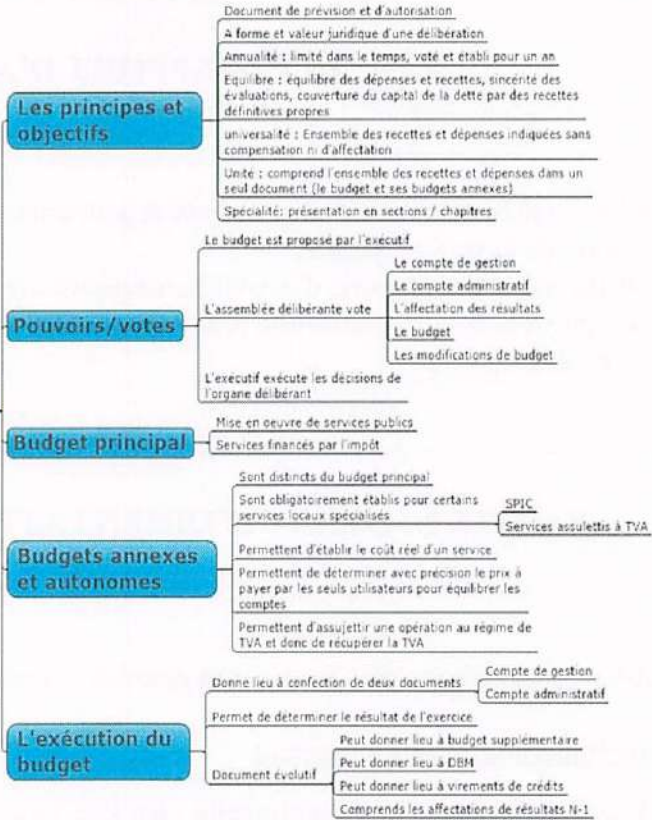
Les documents budgétaires :

- Définition CG et CA : retracent l'exécution (réel - passé).
- Définition budget (acte d'autorisation et de prévision - futur).
- Présentation budget.
- Structure budgétaire intercommunale.
 - Un budget principal et 15 budgets annexes
 - Budgets annexes économie (ZA et bâtiments d'activités)
 - Budgets annexes tourisme (ZA et équipements)
 - Budgets annexes services

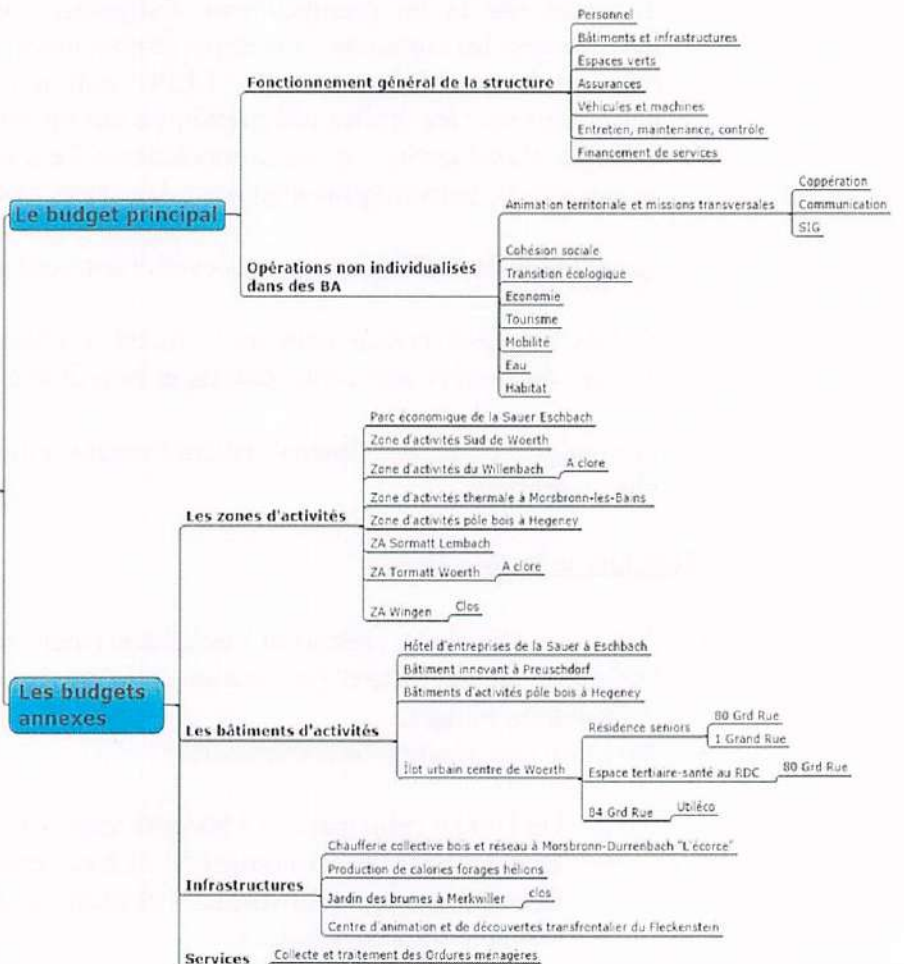


Les documents budgétaires

Le cadre général



Les documents



En 2021, il était prévu de clore les budgets annexes suivants (il n'y a plus de terrains à vendre, stock final = 0 €) :

- ZAC Tormatt à Woerth (ZA Super U). Pas d'actif ni de passif, aucune dépense ni recette sur ce budget annexe depuis sa création. Pas d'impact financier.
- ZA Willenbach : plus de terrains à vendre en stock.

En 2022, il est proposé de maintenir le budget annexe ZA Willenbach (ou de le réouvrir), l'ensemble des écritures de clôture n'étant pas passés et les contrats rattachés n'ayant pas encore été transférés au budget principal. Le budget annexe étant déficitaire, le maintien de ce budget annexe permettra encore de constater son montant en 2022.

A l'avenir, il s'agira :

- D'étudier la création d'un budget annexe spécifique pour l'opération de valorisation du patrimoine culturel et historique du pétrole à Pechelbronn (concept de cité des énergies), aux fins d'optimisation financière (TVA), et selon les modalités de développement du projet.
- D'étudier le devenir du budget annexe Hélios (selon suites à donner aux tests de production de calories, terminés à ce jour).
- De clore des budgets annexes ZA, une fois le dernier terrain vendu (avec transfert aux concessionnaires ou communes des infrastructures - VRD).

1. Les prévisions budgétaires et réalisations pour l'exercice 2021

1.1. Les prévisions (budget).

Ont été prévus, tous budgets confondus (intégrant les DBM prises en cours d'année)		
En section de fonctionnement		
2016	14,1 millions d'€ en fonctionnement	14 103 010,51 €
2017	15,4 millions d'€ en fonctionnement	15 451 769,66 €
2018	16,8 millions d'€ en fonctionnement	16 773 480,58 €
2019	18,6 millions d'€ en fonctionnement	18 576 143,44 €
2020	15,5 millions d'€ en fonctionnement	15 481 313,86 €
2021	15,3 millions d'€ en fonctionnement	15 312 168,07 €

Ont été prévus, tous budgets confondus (intégrant les DBM prises en cours d'année)		
En section d'investissement		
2016	17,1 millions en investissement	17 119 071,80 €
2017	17,4 millions en investissement	17 398 250,57 €
2018	15,7 millions d'€ en investissement	15 743 253,29 €
2019	16,2 millions d'€ en investissement	16 197 578,59 €
2020	18,6 millions d'€ en investissement	18 618 898,33 €
2021	15,2 millions d'€ en investissement	15 239 530,08 €

Ont été prévus, tous budgets confondus (intégrant les DBM prises en cours d'année)			
En section de fonctionnement et d'investissement		Dont écritures réelles	Dont écritures d'ordre
2016	31,2 millions	31 222 082,31 €	22 727 749,51 €
			8 494 332,80 €

2017	32,8 millions	32 850 020,23 €	19 941 775,36 €	12 908 244,87 €
2018	32,5 millions	32 516 733,87 €	21 584 395,17 €	10 932 338,70 €
2019	34,8 millions	34 773 722,03 €	20 626 091,63 €	14 147 630,40 €
2020	34,1 millions	34 100 212,29 €	24 115 989,96 €	9 984 222,33 €
2021	30,6 millions	30 551 698,15 €	21 826 092,75 €	8 725 605,40 €

Ont été prévus, budget principal uniquement (intégrant les DBM prises en cours d'année)
ces chiffres intégrant la couverture de déficits de budgets annexes

En section de fonctionnement et d'investissement		Dont écritures réelles	Dont écritures d'ordre
2016	12,1 millions	12 122 704,45 €	1 613 831,42 €
2017	14,4 millions	14 446 778,90 €	5 438 301,94 €
2018	14,1 millions	14 091 288,47 €	2 635 398,03 €
2019	15,4 millions	15 388 830,61 €	4 002 748,48 €
2020	17 millions	17 037 914,87 €	2 791 396,41 €
2021	14 millions	13 952 820,22 €	1 612 199,83 €

Modifications budgétaires en cours d'exercice		
ANNEE	DBM	VC
2016	7, portant les crédits prévus de 31 203 831,00 € à 31 222 082,31 €	3
2017	7, portant les crédits prévus de 29 626 565,65 € à 32 850 020,23 €	4
2018	9, apportant 9 modifications budgétaires, portant les crédits prévus de 32 084 344,11 € à 32 516 733,87 €	10
2019	14, portant les crédits prévus de 32 035 650,93 € à 34 773 722,03 € (+ 2 738 071,10 €)	10
2020	3, portant les crédits prévus de 33 977 184,58 € à 34 100 212,29 € (+ 123 027,71 €)	5
2021	9, portant les crédits prévus de 32 572 460,09 € à 30 551 698,15 € (- 2 020 761,94 €)	6

ANNEE	TOTAL BUDGETS	BUDGET PRINCIPAL		BUDGETS ANNEXES		NB de BA
2016	31,2 millions	12,1 millions	39%	19,1 millions	61%	14
2017	32,8 millions	14,4 millions	44%	18,4 millions	56%	17
2018	32,5 millions	14,1 millions	43%	18,4 millions	57%	17
2019	34,8 millions	15,4 millions	44%	19,4 millions	56%	16
2020	34,1 millions	17 millions	50%	17,1 millions	50%	16
2021	30,6 millions	14 millions	46%	16,6 millions	54%	15
2022	Non finalisé	Non finalisé		Non finalisé		15

1.2. Les réalisations (compte administratif).

Ont été réalisés, tous budgets confondus, les dépenses et recettes suivantes :

Ont été réalisés, tous budgets confondus					
Année	Dépenses	% des prévisions	Dont dépenses réelles	Dont dépenses d'ordre	Dont reprises N-1
2016	23 195 240,36 €	74,29%	13 760 272,97 €	5 610 220,74 €	3 824 746,65 €
2017	23 917 366,15 €	72,81%	12 534 614,54 €	9 479 651,43 €	1 903 100,18 €
2018	23 037 339,48 €	70,85%	12 666 954,75 €	7 267 151,58 €	3 103 233,15 €
2019	25 002 582,25 €	71,90%	13 222 787,26 €	8 767 980 €	3 011 814,99 €
2020	25 326 659,45 €	74,27%	13 208 455,58 €	7 344 983,15 €	4 773 221,04 €
2021	21 927 126,32 €	71,77%	11 896 435,82 €	7 040 642,91 €	2 990 047,59 €

Ont été réalisés, tous budgets confondus					
Année	Recettes	% des prévisions	Dont recette réelles	Dont recettes d'ordre	Dont reprises N-1 + capitalisation (1068)
2016	24 307 173,81 €	77,85%	13 579 801,84 €	5 610 220,74 €	5 117 151,23 €
2017	25 349 493,53 €	77,17%	12 854 808,47 €	9 479 651,43 €	3 015 033,63 €
2018	25 166 102,84 €	77,39%	14 573 873,97 €	7 267 151,58 €	3 325 077,29 €
2019	27 118 328,58 €	77,99%	14 353 531,36 €	8 767 980 €	3 996 817,22 €
2020	26 297 014,40 €	77,11%	15 758 740,40 €	7 344 983,15 €	3 193 290,85 €
2021	24 382 356,45 €	79,81%	15 026 610,93 €	7 040 642,91 €	2 315 102,61 €

(* les prévisions intègrent notamment les virements de section à section qui ne donnent pas lieu à exécution, les dépenses imprévues non intégralement consommées, les % de réalisation hors virements de section à section sont supérieurs à ces taux).

1.3. Etat des lieux financier.

1.3.1. Taux d'exécution corrigé :

Le taux d'exécution indiqué ci-dessus intègre les virements excédentaires de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Ces dépenses d'ordre ne donnent pas lieu à exécution. Un taux d'exécution corrigé est calculé en soustrayant ces virements des résultats constatés.

Prévisions corrigées		Prévisions	Virements SF-SI	Prévisions corrigées
2016	SF	14 103 010,51 €	2 347 118,53 €	11 755 891,98 €
	SI	17 119 071,80 €	2 347 118,53 €	14 771 953,27 €
	TOTAL	31 222 082,31 €	4 694 237,06 €	26 527 845,25 €

Ont été dépensés 23 195 240,36 €, soit 87,44 % des prévisions corrigées (réalisations/prévisions budgétaires corrigées). Crédits annulés 3 332 604,89 €.

Ont été encaissés 24 307 173,81 €, soit 91,63 % des prévisions corrigées (réalisations/prévisions budgétaires corrigées). Crédits annulés 2 220 671,44 €.

En 2017 : prévisions corrigées :

Prévisions corrigées		Prévisions	Virements SF-SI	Prévisions corrigées
2017	SF	15 451 769,66 €	2 827 151,15 €	12 624 618,51 €
	SI	17 398 250,57 €	2 827 151,15 €	14 571 099,42 €
	TOTAL	32 850 020,23 €	5 654 302,30 €	27 195 717,93 €

Ont été dépensés 23 917 366,15 €, soit 87,95 % des prévisions corrigées (réalisations/prévisions budgétaires corrigées). Crédits annulés 3 278 351,78 €.

Ont été encaissés 25 349 493,56 €, soit 93,21 % des prévisions corrigées (réalisations/prévisions budgétaires corrigées). Crédits annulés 1 846 224,37 €.

En 2018 : prévisions corrigées :

Prévisions corrigées		Prévisions	Virements SF-SI	Prévisions corrigées
2018	SF	16 773 480,58 €	3 251 953,73 €	13 521 526,85 €
	SI	15 743 253,29 €	3 251 953,73 €	12 491 299,56 €
	TOTAL	32 516 733,87 €	6 503 907,46 €	26 012 826,41 €

Ont été dépensés 23 037 339,48 €, soit 88,56 % des prévisions corrigées (réalisations/prévisions budgétaires corrigées). Crédits annulés 2 975 486,93 €.

Ont été encaissés 25 166 102,84 €, soit 96,74 % des prévisions corrigées (réalisations/prévisions budgétaires corrigées). Crédits annulés 846 723,57 €.

En 2019 : prévisions corrigées :

Prévisions corrigées		Prévisions	Virements SF-SI	Prévisions corrigées
2019	SF	18 576 143,44 €	5 228 087,91 €	13 348 055,53 €
	SI	16 197 578,59 €	5 228 087,91 €	10 969 490,68 €
	TOTAL	34 773 722,03 €	10 456 175,82 €	24 317 546,21 €

Ont été dépensés 25 002 582,25 €, soit 102,82 % des prévisions corrigées (réalisations/prévisions budgétaires corrigées). Crédits annulés – 685 036,04 €.

Ont été encaissés 27 118 328,58 €, soit 111,52 % des prévisions corrigées (réalisations/prévisions budgétaires corrigées). Crédits annulés 2 800 782,37 €.

En 2020 : prévisions corrigées :

Prévisions corrigées		Prévisions	Virements SF-SI	Prévisions corrigées
2020	SF	15 481 313,96 €	2 451 558,55 €	13 029 755,41 €
	SI	18 618 898,33 €	2 451 558,55 €	16 167 339,78 €
	TOTAL	34 100 212,29 €	4 903 117,10 €	29 197 095,19 €

Ont été dépensés 25 326 659,45 €, soit 86,74 % des prévisions corrigées (réalisations/prévisions budgétaires corrigées). Crédits annulés 3 870 435,42 €.

Ont été encaissés 26 297 014,40 €, soit 90,10 % des prévisions corrigées (réalisations/prévisions budgétaires corrigées). Crédits annulés 2 900 080,69 €.

En 2021 : prévisions corrigées :

Prévisions corrigées		Prévisions	Virements SF-SI	Prévisions corrigées
2021	SF	15 312 168,07 €	1 030 240,70 €	14 281 927,37 €
	SI	15 239 530,08 €	1 030 240,70 €	14 209 289,38 €
	TOTAL	30 551 698,15 €	2 060 481,40 €	28 491 216,75 €

Ont été dépensés 21 927 126,32 €, soit 76,96 % des prévisions corrigées (réalisations/prévisions budgétaires corrigées). Crédits annulés 6 564 090,43 €.

Ont été encaissés 26 297 014,40 €, soit 92,30 % des prévisions corrigées (réalisations/prévisions budgétaires corrigées). Crédits annulés 2 194 202,35 €.

1.3.2. Les crédits annulés :

En 2021 : les crédits annulés concernent essentiellement :

- Budget principal : contributions inférieures aux prévisions (62787, 6288, 65548, 6574), charges à caractère général et de personnel légèrement inférieur, reprise de l'emprunt du budget annexe ZA Willenbach non effectué (conservation du budget annexe dont il était prévu initialement de le solder), travaux voirie d'intérêt communautaire non effectués, non remplacement/achat de véhicules, décalage des projets de construction de sites périscolaires-enfance et itinéraires cyclables (dont Lobsann – Soultz)
- BA Parc économique de la Sauer : non réalisation de la tranche 3 (études en cours)
- BA CADT : études décalées / non entamées
- Hé lions : études non entamées
- BA ZA Hegeney : études non entamées
- BA BATA : refinancement par emprunt non effectué
- Site économique nord de Woerth : emprunt non contractualisé, projet de réhabilitation non entamé
- BA ZAC Sormatt Lembach : acquisition de terrain non réalisée

1.3.3. Les dépenses imprévues :

Dépenses imprévues		Crédits prévus	Crédits utilisés	Crédits annulés
2016	Fonctionnement	81 759,72 €	66 194,00 €	15 565,72 €
	Investissement	82 955,33 €	0,00 €	82 955,33 €
	Total	164 715,05 €	66 194,00 €	98 521,05 €
2017	Fonctionnement	119 394,53 €	5 090,00 €	114 304,53 €
	Investissement	122 913,57 €	4 391,65 €	118 521,92 €
	Total	242 308,10 €	9 481,65 €	232 826,45 €
2018	Fonctionnement	163 232,88 €	630,00 €	162 602,88 €
	Investissement	129 319,12 €	17 528,66 €	111 790,46 €
	Total	292 552,00 €	18 158,66 €	274 393,34 €
	Fonctionnement	273 600,43 €	141 018,49 €	132 581,94 €

2019	Investissement	158 694,47 €	87 664,30 €	71 030,17 €
	Total	432 294,90 €	228 682,79 €	203 612,11 €
2020	Fonctionnement	246 878,80 €	19 336,13 €	227 542,67 €
	Investissement	174 176,68 €	44 166,27 €	130 010,54 €
	Total	421 055,48 €	63 502,27 €	357 553,21 €
2021	Fonctionnement	215 497,83 €	865,60 €	214 632,23 €
	Investissement	165 768,95 €	2 353,18 €	163 415,77 €
	Total	381 266,78 €	3 218,78 €	378 048,00 €

1.3.4. Les résultats – consolidé tous budgets :

Années	Section	Dépenses	Recettes	Résultat
2016	Fonctionnement	10 788 990,02 €	13 343 842,11 €	+ 2 554 852,09 €
	Investissement	12 406 250,34 €	10 963 331,70 €	- 1 442 918,64 €
	Total	23 195 240,36 €	24 307 173,81 €	+ 1 111 933,45 €
2017	Fonctionnement	10 807 266,60 €	14 368 915,06 €	+ 3 561 648,46 €
	Investissement	13 110 099,55 €	10 980 578,47 €	- 2 129 521,08 €
	Total	23 917 366,15 €	25 349 493,53 €	+ 1 432 127,38 €
2018	Fonctionnement	11 274 679,90 €	15 995 643,68 €	+ 4 720 963,78 €
	Investissement	11 762 659,58 €	9 170 459,16 €	- 2 592 200,42 €
	Total	23 037 339,48 €	25 166 102,84 €	+ 2 128 763,36 €
2019	Fonctionnement	11 985 158,41 €	18 144 888,99 €	+ 6 159 730,58 €
	Investissement	13 017 423,84 €	8 973 439,59 €	- 4 043 984,25 €
	Total	25 002 582,25 €	27 118 328,58 €	+ 2 115 746,33 €
2020	Fonctionnement	11 219 846,04 €	14 738 373,06 €	+ 3 518 527,02 €
	Investissement	14 106 749,41 €	11 558 641,34 €	- 2 548 108,07 €
	Total	25 326 659,77 €	26 297 014,40 €	+ 970 354,63 €
2021	Fonctionnement	11 458 741,16 €	15 292 622,25 €	+ 3 833 881,09 €
	Investissement	10 468 385,16 €	9 089 734,20 €	- 1 378 650,96 €
	Total	21 927 126,32 €	24 382 356,45 €	+ 2 455 230,13 €

NB : ce résultat est à analyser en prenant en compte des excédents antérieurs capitalisés, et de la conclusion d'un nouveau crédit contracté en cours d'exercice (755 000 € empruntés sur le BA ZA Sud de Woerth).

En 2016, hors reprise des excédents antérieurs capitalisés, le résultat de l'année était déficitaire (baisse de la marge de manœuvre).

Par ailleurs, en 2016 des emprunts pour un montant de 1,5 millions d'€ ont été contractés pour le financement de plusieurs opérations (cf. ci-dessous). Sans ces débloquages, le résultat de l'exercice aurait été déficitaire d'autant.

En 2017, les reports de l'exercice N-1 s'élevaient à 1 111 933,45 €. Le résultat de l'exercice est de 1 432 126,07 €, la marge de manœuvre est à nouveau en hausse.

Par ailleurs, plusieurs emprunts ont été contractés ou débloqués :

- Déblocage 100 000 € supplémentaire de crédit relais sur le BA ilot Woerth,
- Emprunts PLAI et PLUS pour 963 500 € contractés auprès de la CDC (transfert OPUS prévu).

- Ces emprunts contribuent au résultat de l'exercice. Sans ces emprunts, le résultat de l'exercice aurait été négatif (- 742 807,38 €).

En 2018, les reports de l'exercice N-1 s'élevaient à 1 432 127,38 €, le résultat de l'exercice est de 696 635,98 € (2 128 763,36 € - 1 432 127,38 €).

Les emprunts « caisse des dépôts et consignations » ont été transférés à OPUS.

Il est à noter que, depuis la mise en œuvre de la redevance incitative, les recettes de redevance du 2^e semestre du service de collecte et de traitement des ordures ménagères, de l'ordre de 950 000 € (montant arrondi), sont encore imputés sur le budget annexe de l'exercice précédent, alors que les factures sont émises fin janvier de l'année suivante, et leur recouvrement allait être effectif qu'en février-mars de l'année suivante. Sans ce rattachement à l'exercice précédent, les résultats d'exercice seraient amputés du montant de la redevance 2^e semestre. Par exemple, pour 2018, le résultat aurait été négatif : env. - 254 000 € (696 000 € - 950 000 €).

Depuis 2019, aucun emprunt n'a été contractualisé. Le rattachement de la redevance « OM » du second semestre de chaque année reste imputé sur l'année en cours, bien que la recette ne soit perçue qu'en N+1, en fin de 1^{er} trimestre. Le besoin de trésorerie est compensé par une ligne de trésorerie ouverte pour 900 000 €, et débloquée selon les besoins (en montant et période).

Au 31/12/2021, sans l'emprunt contracté à hauteur de 755 000 €, le résultat aurait été de 1 700 230,13 €. Le résultat de l'exercice précédent était de 970 354,63 €. L'exercice 2021 a donc généré un excédent de 1 484 875,50 € (dont 755 000 € d'emprunt, soit 729 875,50 € sans ce nouvel emprunt). Le résultat au 31/12/2021 intégrant l'excédent N-1 est donc porté à 2 455 230,13 €.

Années	RESULTAT	REPORT N-1	RESULTAT HORS REPORT
2016	1 111 933,45 €	1 292 404,58 €	- 180 471,13 €
2017	1 432 127,38 €	1 111 933,45 €	+ 320 193,93 €
2018	2 128 763,36 €	1 432 127,38 €	+ 696 635,98 €
2019	2 115 746,33 €	2 128 763,36 €	- 13 017,03 €
2020	970 354,63 €	2 115 746,33 €	- 1 145 391,70 €
2021	2 455 230,13 €	970 354,63 €	1 484 875,50 €

1.3.5. Les écritures.

ECRITURES COMPTABLES



Si une hausse de 15% de 2015 (3 571 écritures, soit + 535) à 2016 était à constater, la tendance s'est inversée entre 2016 et 2017 avec une baisse de près de 23 %, pour revenir à un niveau d'émissions classiques. La baisse du nombre d'écritures entre 2017 et 2020 se poursuit néanmoins (-19 %).

La forte variation des écritures en 2016 est essentiellement due au budget annexe de collecte et traitement des ordures ménagères.

Depuis, un travail d'optimisation des écritures est effectué, dans la poursuite d'un objectif d'efficacité des services (limitation des commandes de très faible montant, factures globalisées, modification d'échéances mensuelles à trimestrielles, semestrielles ou annuelles, ...).

RECAPITULATIF DES ECRITURES COMPTABLES POUR 2021					
NOMBRE TOTAL D'ECRITURES	Mandats ordinaires	Mandats annulatifs	Titres ordinaires	Titres annulatifs	Total écritures
	Dernier n° de mandat	Dernier n° de mandat	Dernier n° de titre	Dernier n° de titre	Par budget
00400 BUDGET PRINCIPAL	1 488	16	448	12	1 964
00402 BUDGET ANNEXE CADT FLECKENSTEIN	38	0	6	0	44
00403 BUDGET ANNEXE BATIMENTS D'ACTIVITES	46	0	220	0	266
00401 BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES ESCHBACH	31	0	10	0	41
00405 BUDGET ANNEXE ZAC SUD A WOERTH	27	3	18	0	48
00404 BUDGET ANNEXE ZAC THERMALE MORSBRONN	29	0	10	0	39
00406 BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE A DURRENBACH	10	0	11	0	21
00409 BUDGET ANNEXE PRODUCTION ENERGIE HELIONS	6	0	4	0	10
00417 BUDGET ANNEXE ZAC LEMBACH	6	0	5	0	11
00418 BUDGET ANNEXE ZAC WOERTH	0	0	0	0	0
00407 BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES WILLENBACH	4	0	4	0	8
00411 BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES	85	1	50	26	162
00412 BUDGET ANNEXE ZA POLE BOIS A HEGENEY	9	1	9	1	20
00413 BUDGET ANNEXE ILOT URBAIN CENTRE DE WOERTH	22	2	60	0	84
00415 BUDGET ANNEXE PB BATIMENT INNOVANT PREUSCHDORF	41	0	6	0	47
00414 BUDGET ANNEXE PB BATIMENT D'ACTIVITE ESCHBACH	33	0	27	0	60
00416 BUDGET ANNEXE SITE ECONOMIQUE A WOERTH	56	2	25	0	83
00419 BUDGET ANNEXE ZAC WINGEN	0	0	0	0	0
TOTAL	1 931	25	913	39	2 908

2. L'approche financière sous l'angle administratif.

2.1 Le portage des opérations par l'excédent du budget principal.

Le budget principal contribue largement à la couverture des besoins financiers pour les budgets annexes. L'excédent du budget principal affecté à la couverture des besoins sur les budgets annexes s'est élevé à (+ = avance, - = remboursement d'avance) :

Année	Détail	Total	Total cumulé
2016/REEL	SF	244 973,04	244 973,04
	SI	2 588 099,31	2 588 099,31
	TOTAL	2 833 072,35	2 833 072,35
2017/REEL	SF	39 959,09	284 932,13
	SI	789 574,78	3 377 674,09
	TOTAL	829 533,87	3 662 606,22
2018/REEL	SF	36 827,91	321 760,04
	SI	-129 525,71	3 248 148,38
	TOTAL	-92 697,80	3 569 908,42
2019/REEL	SF	-120 290,48	201 469,56
	SI	1 253 613,26	4 501 761,64
	TOTAL	1 133 322,78	4 703 231,20
2020/REEL	SF	2 567,13	204 036,69
	SI	-427 983,83	4 073 777,81
	TOTAL	-425 416,70	4 277 814,50
2021/REEL	SF	112 585,75	336 622,44
	SI	-1 558 347,80	2 515 430,01
	TOTAL	-1 445 762,05	2 852 052,45
2022/PREV	SF	Reste à finaliser	
	SI		
	TOTAL		

Cet excédent permet de limiter la contractualisation d'emprunts sur des opérations individualisées en budgets annexes.

Le déficit constaté sur les opérations faisant l'objet d'un budget annexe est issu pour l'essentiel par un décalage entre les dépenses relatives à l'opération (construction de bâtiments, aménagement de zones d'activités), et les recettes générées (loyers, vente de terrains). Pour ces opérations, un objectif d'équilibre a été calculé (opération équilibrée, voire positive à terme).

Il est à noter cependant que certaines opérations individualisées sur un budget annexe ne pourront pas être excédentaires à terme au vu du montage financier, ce résultat étant issu non pas d'une mauvaise gestion mais de choix politiques affirmés.

Cf. tableau de suivi (tableau annexe 2 au budget).

Détails : cf. tableau annexe 2 au budget : « tableau des écritures internes » et tableau de suivi interne.

2.2. Les autres écritures internes entre budgets.

Plusieurs écritures internes entre le budget principal et les budgets annexes sont réalisés. Ces écritures permettent d'imputer sur les budgets annexes des frais généraux imputés initialement sur le budget principal. Il s'agit essentiellement des frais de poste et des frais d'assurances. Cf. tableau annexe n°2 au budget.

Années	Contributions du bud ppal aux BA	Détails	Remboursements des BA au budg principal
2016	292 000 €	CADT : 40 000 € (2 ans) ZA Sud de Woerth : 105 000 € BATI : 147 000 €	Personnel : 59 500 € Assurances : 10 500 € Total : 70 000 €
2017	159 100 € prévus, 75 474 € réalisés	CADT : 10 000 € Reversement DETR : 149 100 € prévus, 65 474 € réalisés	Personnel : 257 000 € Assurances : 15 050 € 272 050 €
2018	276 026 € prévus, 235 000 € réalisés (DETR reportée en 2019)	CADT : 20 000 € Reversement DETR : 41 026 € Autofinancement résidence seniors : 215 000 €	Personnel : 150 000 € Assurances : 15 050 € Total : 165 050 €
2019	103 626 €	CADT : contribution annuelle au titre des prises en charge par la régie du Fleckenstein : 20 000 € Reversement de la DETR du budget principal au budget annexe ZAC Sud de Woerth : 83 626 €	Personnel : 103 500 € Assurances : 15 050 € Total : 118 550 €
2020	20 000 €	CADT : contribution annuelle au titre des prises en charge par la régie du Fleckenstein : 20 000 €	Personnel : 93 500 € Assurances : 15 050 € Total : 108 550 €
2021	20 000 €	CADT : contribution annuelle au titre des prises en charge par la régie du Fleckenstein : 20 000 €	Personnel : 93 500 € Assurances : 17 550 € Total : 111 050 €
2022 PREVISIONNEL NON DEFINITIF	20 000 €	CADT : contribution annuelle au titre des prises en charge par la régie du Fleckenstein : 20 000 €	Personnel : 118 500 € Assurances : 17 550 € Total : 136 050 €

2.3. Les flux financiers croisés au sein du bloc communal (communes – communauté de communes).

Cinq types de flux sont mis en œuvre (de manière permanente ou ponctuelle) entre les communes et l'intercommunalité :

2.3.1. Les attributions de compensation,

2.3.2. Les projets partagés faisant l'objet d'un financement par la communauté de communes et les communes : fonds de concours (Pour 2022 : projet expérimental de télémédecine en milieu rural avec Obersteinbach. Par le passé : schéma des mobilités douces – itinéraires cyclables) et les subventions exceptionnelles (en cours : aménagement numérique du territoire jusqu'en 2025. Par le passé fourniture de matériels « covid 19 »),

2.3.3. Les opérations sous mandat suite à délégations de maîtrise d'ouvrage (projets

d'itinéraires cyclables, ALSH),

2.3.4. Les prises en charges de frais (locaux périscolaires, frais de personnel Fleckenstein),

2.3.5. Les opérations mutualisées (groupements de commandes).

Des réflexions en vue de mettre en place un pacte financier et fiscal, permettant d'intégrer un volet fiscal (fiscalité induite dans les communes au vu de projets intercommunaux), ouvert au précédent mandat, reste en cours.

Enfin, à la suite des réflexions engagées par la commune de Merkwiller en vue d'un changement d'intercommunalité (de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn à la communauté de communes de l'Outre Forêt), un travail de recensement des conséquences financières d'un tel changement a été mené en interne, la mise en œuvre effective de cette réflexion conduisant à des échanges financiers entre la commune concernée et la communauté de communes, voire entre la communauté de communes quittée et la communauté de communes d'adhésion.

2.3.1. Les attributions de compensation et leur révision.

Les attributions de compensation ont été mises en place suite à l'instauration de la fiscalité professionnelle unique au 01/01/2000. Au 01/01/2002, les communes de Woerth et Goersdorf, intégrant l'intercommunalité, se sont vues également appliquer ce régime fiscal.

Par la suite, avec la fermeture d'une entreprise importante du territoire, la communauté de communes à instituée une fiscalité mixte. A la fusion de 2008 entre la communauté de communes de la vallée de la Sauer et la communauté de communes de Pechelbronn, le régime de TPU et les attributions de compensations a été mis en place sur le territoire réuni des deux intercommunalités. Leur montant a été révisé la dernière fois en 2016 en application de la loi NOTRe et du transfert de compétences relatif aux zones d'activités économiques. Deux communes concernées ont vu leur attribution réduite suite à décision de la CLECT et du conseil communautaire. Par ailleurs, les périodicités de reversement ont été revues en 2016 (passage d'un versement mensuel à un versement semestriel).

En 2021, une procédure de révision libre a été engagée, afin de supprimer les attributions de compensation négatives (reversements des communes à l'intercommunalité). 11 communes sont concernées par la démarche visant à assurer une stabilité financière pour l'intercommunalité, les suppressions de reversement de 6 communes étant compensées par une baisse des AC de 5 communes, sur la base de critères définis en commission. Par ailleurs, fin 2021 - début 2022, une révision libre a été mise en œuvre afin de supprimer la réduction des AC des communes de Woerth et Lembach concernant la compétence zones d'activités. Aussi, dès validation de cette modification, les deux communes concernées retrouvent leurs recettes et reprennent à leur niveau les dépenses relatives à ces zones dont les équipements sont à rétrocéder de l'intercommunalité aux communes. Les nouveaux montants d'AC, arrondis à l'€, seront effectifs dès prise de délibération de la communauté de communes (prévu le 14/03/2022).

Début 2022, et en respect avec le code général des impôts, un rapport quinquennal sur les attributions de compensation a été rédigé et présenté en CLECT le 28/02/2022. Il sera présenté en conseil communautaire le 14/03/2022 et donnera lieu à la prise d'une délibération actant de sa présentation.

La CLECT s'est réunie en 2019, afin d'étudier les transferts de charges liées au dernier transfert de compétences (eau et GEMAPI). Ce transfert de compétences n'a pas eu d'impact sur les attributions de compensation, la GEMAPI étant financée par une taxe spécifique, mise en place en parallèle du transfert de compétence.

La CLECT doit encore se prononcer sur le transfert de charges lié au transfert de compétences mobilité (acté début 2021 – transfert en cours), et sur la mise en œuvre d'un pacte financier et fiscal si des impacts sont identifiés sur les attributions de compensation.

AC en vigueur à compter du 01/01/2022 (sous réserve des délibérations des communes de Woerth et Lembach restant à venir) :

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS SUITE A L'INSTAURATION DE LA TPU						
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS REVERSES AUX COMMUNES	montants actuels		Transferts de charges compétences		nouveaux montants au 01/01/2022	
	Communes	Total	%	en moins	en plus	Total
BIBLISHEIM	73 703	10,36	4 568		69 135	9,90
DURRENBACH	53 816	7,57			53 816	7,70
ESCHBACH	11 578	1,63			11 578	1,66
FORSTHEIM	3 055	0,43			3 055	0,44
FROESCHWILLER	3 146	0,44			3 146	0,45
GOERSDORF MITSCHDORF	8 050	1,13			8 050	1,15
GUNSTETT	14 793	2,08			14 793	2,12
KUTZENHAUSEN	119 743	16,83	4 568		115 175	16,49
LAMPERTSLOCH	9 257	1,30			9 257	1,33
LANGENSOULTZBACH	6 562	0,92			6 562	0,94
LEMBACH	41 468	5,83		406	41 874	6,00
MERKWILLER PEHELBRONN	95 516	13,43			95 516	13,68
MORSBRONN-LES-BAINS	18 343	2,58			18 343	2,63
NIEDERSTEINBACH	4 553	0,64			4 553	0,65
OBERSTEINBACH	2 895	0,41			2 895	0,41
PREUSCHDORF	123 998	17,43	4 568		119 430	17,10
WALBOURG	5 492	0,77			5 492	0,79
WOERTH	115 344	16,22	4 568	5 010	115 786	16,58
TOTAL	711 312,00	100,00	18 272	5 416	698 456	100,00
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS REVERSES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	montants actuels		Transferts de charges- compétences		nouveaux montants au 01/01/2022	
	Communes	Montant €	%	en moins	en plus	Montant €
DIEFFENBACH-LES-WOERTH	2 500,16	10,95		2 500,16	0,00	0,00
HEGENEY	1 320,97	5,78		1 320,97	0,00	0,00
LAUBACH	727,03	3,18		727,03	0,00	0,00
LOBSANN	10 629,00	46,53		10 629,00	0,00	0,00
OBERDORF-SPACHBACH	3 887,91	17,02		3 887,91	0,00	0,00
WINGEN	3 775,86	16,53		3 775,86	0,00	0,00
TOTAL	22 840,93	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Delta	reversé	encaissé	solde
	698 456,00	0,00	698 456,00

Reversements aux communes effectué deux fois par an.

Reversements des communes demandé une fois par an en fin d'année

2.3.2. Les projets partagés.

Les projets partagés, financés par le bloc communal (communes et communauté de communes), comprennent les fonds de concours et les subventions exceptionnelles.

Par le passé, un fonds de concours avait été mis en place pour le programme « zéro phytos ».

Un fond de concours avec un versement unique de 2000 € est prévu en 2022 à la commune d'Obersteinbach, au titre de la conduite d'un projet expérimental de télémédecine en milieu rural.

- Fonds de concours « itinéraires cyclables » :

Mise en place : 2012.

Durée : 8 ans.

Fin : 2019 (année 8 sur 8).

Ce fonds de concours a permis un financement par le bloc communal de la réalisation du schéma de circulations douces, dont la 3^è tranche est en cours de finalisation. Les montants ont été calculés avec une part de solidarité, une part habitants et une part site propre. L'ensemble des communes contribue à cette opération sauf une (Dieffenbach-les-Woerth). Le manque à gagner pour la communauté de communes s'élève au total à 13 000 € (1 625 € X 8 ans).

A compter de 2020, fin du reversement de 59 812,50 € annuels (61 437,50 € - 1 625 € représentant la part annuelle de Dieffenbach-les-Woerth qui n'a pas été versée à ce jour).

- Fonds de concours « aménagement numérique du territoire » : transformé en subventions exceptionnelles sur demande de la trésorerie, pour le financement de l'aménagement numérique du territoire.

Mise en place : 2016.

Durée : 10 ans - 24 communes participantes.

Fin : 2025 (année 6 sur 10).

Ces subventions exceptionnelles permettent un financement par le bloc communal de la réalisation de l'aménagement numérique du territoire. Un premier versement a été effectué en 2017, pour les années 2016 et 2017. Ces versements sont calculés au regard du nombre de prises théoriques à installer. Pour chaque année, la recette attendue par la communauté de communes s'élève à 84 367,50 €.

En contrepartie de ces cofinancements communaux, la communauté de communes prend en charge la contribution du territoire à la Région Grand Est, pour un montant total de 1 406 125 €. Cette contribution devait initialement être versée sur 4 ans (2018-2021). Le dernier versement a pu être effectué fin 2020.

Recette annuelle pour la CCSP jusqu'en 2025 (inclus) : 84 367,50 €.

Dépense correspondante : 1 406 125 € de 2018 à 2020. Part EPCI : 562 450 €, Part communes : 843 675 € (CCSP 40% de la contribution, communes 60%).

Acquisition de masques et thermomètres dans le cadre de la lutte contre la pandémie en 2020.

Un accord a été mis en place en 2020 pour la fourniture de masques-thermomètres destinés à la lutte contre la pandémie de covid 19 avec une prise en charge partielle de l'intercommunalité (et de la CeA).

L'émergence d'une pandémie mondiale et la situation d'urgence en découlant a conduit le bloc communal à s'entendre sur l'achat de masques grand public et pour les agents-élus du territoire, ainsi que l'achat de thermomètres. La communauté de communes a assuré les commandes, réceptions des livraisons et diffusions des matériels, ainsi que les demandes de cofinancements. La communauté de communes a également décidé de contribuer partiellement à ces achats.

Un décompte financier a été réalisé, une délibération prise en conseil communautaire le 31/05/2021 (n°034.2021) a défini les modalités de remboursement par les communes, des frais engagés par la communauté de communes, et leur montant, tenant compte des éléments ci-dessus précisés.

La communauté de communes a évalué les dépenses liées à la pandémie à ce jour à près de 400 000 € (cf. détail tableau de suivi spécifique).

2.3.3. Les opérations sous mandat : Les délégations de MOA et remboursements.

A l'occasion de la réalisation de divers projets, des opérations sous mandat ont été engagées, via des délégations de maîtrise d'ouvrage contractualisées par la communauté de communes avec d'autres collectivités. Ces opérations sous mandat permettent d'optimiser la réalisation du projet dont la compétence est partagée par un portage et une conduite de projet assurée par un des MOA (ex : sur largeurs de pistes cyclables, réalisations intra-muros...).

- Délégations de MOA de la communauté de communes vers d'autres collectivités :

Itinéraires cyclables :

Par le passé, avec la commune de Walbourg.

Construction d'un accueil de loisir sans hébergement à Woerth :

Projet de construction d'un complexe école-salle polyvalente-ALSH à Woerth : délégation de MOA de la communauté de communes à la commune de Woerth : remboursement à la commune de la part intercommunale relative à l'ALSH (périscolaire).

Remboursement 2018 : 0 €.

Remboursement 2019 : 96 411,56 €.

Remboursement 2020 : 0 €.

Remboursement 2021 : 0 €.

Remboursement 2022 prévisionnel : 1 066 000 €.

- Délégations de MOA de communes vers la communauté de communes (depuis 2015) :

Concerne exclusivement les projets de réalisation découlant du schéma des circulations douces et d'un site enfance (Hegeney : 500 000 € prévus en 2021). Le tableau ci-dessous détaille les

opérations pour le schéma des circulations douces. Il est précisé que la communauté de communes n'est compétente que pour les liaisons cyclables hors agglomération et pour une largeur type, les communes restantes compétentes au sein de l'agglomération. Les délégations de maîtrise d'ouvrage mises en œuvre concernent donc les demandes de communes souhaitant profiter des études et travaux conduits par l'intercommunalité, pour élargir la piste (surlargeur), la prolonger à l'intérieur de l'agglomération, ou ajouter des équipements (éclairage public).

Opérations en cours :
Itinéraires cyclables transfrontaliers et Lobsann-Soultz.

2.3.4. Les prises en charge de frais et remboursements de frais.

La communauté de communes dispose de locaux communaux pour l'exercice de certaines compétences.

Bâtiment de la halte-garderie intercommunale de Morsbronn-les-Bains : mise à disposition gratuite de la commune à la communauté de communes.

Locaux périscolaires communaux : remboursement de frais selon conventions avec les communes concernées :

- Lembach,
- Langensoultzbach,
- Durrenbach,
- Hegeney,
- Walbourg (jusqu'en été 2018 – transfert au Séminaire, car locaux pas aux normes),
- Woerth (remboursement intervention de la femme de ménage dans les locaux du périscolaire, mis à disposition par l'EHPAD de Woerth au sein de l'EHPAD (hôpital de Wissembourg - remboursement annuel de 1 100 € au CHU de Wissembourg au titre des frais de fonctionnement des locaux mis à disposition).

La communauté de communes rembourse également la commune de Lembach, pour les interventions de l'agent technique effectuées sur le site du Fleckenstein. Cette collaboration a pris fin en 2021.

La communauté de communes porte également trois services partagés avec d'autres collectivités, via conventionnement. Chaque établissement prend en charge le paiement de sa part de fonctionnement du service, via un remboursement à la CCSP.

- Le service « EIE - FAIRE » avec les communautés de communes de Wissembourg, Niederbronn-les-Bains, Basse Zorn, Outre Forêt, pays Rhéna et Basse Zorn, et l'ADEAN s'est terminé au 31/12/2020 avec transfert au PETR, effectif depuis.
- Le service « CCAEP » avec la communauté de communes de Wissembourg.
- Le service « SIG », avec la communauté de communes de Wissembourg.

A noter, dans le cadre de l'engagement partenarial avec le SDEA, la chargée de mission transition écologique est mise à disposition à hauteur de 10% de son temps de travail au SDEA.

Par le passé, la communauté de communes du pays de Niederbronn-les-Bains a porté le projet d'étude de regroupement d'offices de tourisme, et à ce titre, la communauté de communes Sauer Pechelbronn a remboursé à la communauté de communes de Niederbronn les frais engagés à hauteur de 25%.

Une coopération avec la communauté de communes du pays de Niederbronn-les-Bains a également été conclue pour le financement d'un service de vaccination à grande échelle sur le canton. Une prise en charge à hauteur de 50% des dépenses a été fixée (dépense prévue en 2022).

Enfin, la communauté de communes bénéficie de l'appui du parc naturel régional des Vosges du nord, pour ce qui concerne le patrimoine et l'inventaire de la collection intercommunale du pétrole.

2.3.5. Les opérations mutualisées.

Plusieurs opérations ont été conduites de manière mutualisée par la communauté de communes et des communes volontaires adhérentes aux opérations.

Les CEE :

Revente de certificats d'économies d'énergies pour le territoire. Montage du dossier en 2017. Revente de CEE du territoire à la sté GREEN PRIME, retenue suite consultation. Encaissement de l'ensemble des CEE par la communauté de communes et reversement aux communes concernées de leur part. Opération terminée.

Nouvelle opération en cours engagée en 2021.

Les groupements de commandes :

Groupement de commandes assurances :

Un groupement de commandes a été lancé en 2016, aux fins de mettre en place des nouveaux contrats d'assurance à la communauté de communes, et d'optimiser les garanties et cotisations pour les communes ayant décidé de se raccrocher au groupement de commandes.

A l'issue de la consultation, pour la communauté de communes, le syndicat des eaux et les 12 communes participantes, un gain de cotisations (avec des garanties identiques voire plus favorables) de 66 000 € (arrondi) est constaté, soit sur la durée des contrats de 5 ans 330 000 €. Cette action justifie d'étudier la création d'un service achats unifié sur le territoire, tel qu'indiqué dans le schéma de mutualisation.

Ce groupement de commandes est relancé en 2021, pour mise en place d'un nouveau « pack » d'assurances à compter du 01.01.2022. Le nombre de collectivités adhérentes est en hausse.

Un nouveau gain de cotisations est à noter de près de 150 000 € sur la durée du marché (5 ans – tous lots + assurance statutaire), à garanties équivalentes.

Le groupement de commande intègre la prise en charge d'un contrat de conseil et accompagnement en assurances pour la communauté de communes, accessible aux collectivités participantes au groupement de commandes.

Est prévu pour 2022 des études en vue de la mise en place d'un contrat d'assurance cybersécurité au niveau de la communauté de communes.

Groupement de commandes progiciel de gestion financière :

Un groupement de commande a également été lancé par le passé pour la mise en place d'un progiciel de gestion unique mutualisé sur l'ensemble du territoire (communauté de communes et communes). Le 1^{er} groupement a été organisé en 2013, et renouvelé en 2017. Pour l'hébergement et la maintenance du progiciel de gestion financière de la communauté de communes et des communes, un groupement de commandes est également en place et renouvelé à chaque échéance (échéance dernier contrat prolongé de 3 mois suite défaut de délibérations de certaines communes dans les délais). Le nouveau renouvellement est en cours de montage pour une mise en place au 01.04.2022.

Groupement de commandes éclairage public :

En 2017 : éclairage public (pour 7 communes, hors CCSP qui a assuré l'expertise en lien avec la commune de Preusdorf, dans le cadre de TEPCV).

En 2021 : nouvelle opération avec les communes volontaires.

Il est prévu, dans le cadre du schéma de mutualisation, d'étudier le développement des groupements de commandes au sein du bloc communal, via un service marchés publics mutualisé.

Outre le portage de groupement de commandes, la communauté de communes participe également à plusieurs groupements de commande :

1. Groupements de commandes mise à jour du DUERP RPS porté par le CDG67 : mise en œuvre opérationnelle en 2022 (démarrage de l'opération par le CDG67).
2. Groupement de commandes fournitures et services redevance incitative « OM » porté par la CC Wissembourg.
3. Groupement de commandes pour la plateforme de dématérialisation des marchés publics « alsacemarchepublic » porté par l'eurométropole et les collectivités fondatrices.

2.4. Les dotations de l'Etat (budget principal) et autres cofinancements.

2.4.1. La DETR (dotation d'équilibre des territoires ruraux) :

Plusieurs dossiers de dotation d'équipement des territoires ruraux sont en cours. Un tableau de suivi détaillé des cofinancements, subventions, est tenu en interne.

2.4.2. Le FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal) :

Le territoire a perdu le bénéfice du FPIC en 2017. Un mécanisme de garantie a été activé par l'Etat, pour lisser la perte de recettes sur 3 ans, de 2017 à 2019.

FPIC perçu à la communauté de communes en	2021 et + : 0 €
	2020 : 60 245 €
	2019 : 119 369 €
	2018 : 166 161 €
	2017 : 192 566 €
	2016 : 213 763 €

Le territoire a pu encore bénéficier d'une enveloppe FPIC en 2020, suite à une disposition de la loi de finances pour 2020 fixant son montant à env. 50 % du FPIC perçu en 2019.

2.4.3. La DGF (dotation globale de fonctionnement) :

Depuis 2014, la perte de recette (la contribution) de la communauté de communes s'élève à 380 000 € (arrondi).

Montants €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation de base + bonifiée	905 324	813 686	719 376	651 896	605 643	600 935	600 117	602 407
Dotation de compensation	517 670	506 372	496 573	482 775	473 078	461 840	453 396	447 578
DGF totale	1 422 994	1 320 058	1 215 949	1 134 671	1 078 721	1 062 775	1 053 513	1 049 985
Différence		- 102 936	- 104 109	- 81 278	- 55 950	- 15 946	- 9 262	- 3 528
Cumul			207 045	288 323	344 273	360 219	369 481	373 009

Montants €	2022 prev							
Dotation de base + bonifiée	602 500 €							
Dotation de compensation	441 000 €							
DGF totale	1 043 500 €							
Différence	- 6 485 €							
Cumul								

L'Etat cofinçait également le fonctionnement de la MSAP à hauteur d'env. 11 000 € par an. Le dispositif s'est étoffé avec la mise en place d'un Espace France Services, le cofinancement annuel étant augmenté à 30 000 € par an depuis 2020.

Actuellement, 1 ETP est affecté à l'EFS (hors conseillère au numérique – avec cofinancement 15 000 €). Le nombre d'utilisateurs et de dossiers traité est en forte hausse (env. 400 en 2020, 800 en 2021, prévision 2022 = 1500 à 2000).

2.5. Les recettes autres et revenus des immeubles : Maison rurale,

gymnase, banque de matériels (budget principal) :

Concerne	2014	2015	2016	2017	2018	2019
MROF (7062)	16 929 €	35 862 €	64 436,50 €	60 664,50 €	56 995,50 €	61 321,60 €
Gymnase (752)	12 316,30 €	12 316,30 €	13 165,70 €	13 165,70 €	13 165,70 €	13 165,70 €
BQM (7088/3)	12 553,96 €	9 715,80 €	9 486,50 €	10 180,68 €	12 268,78 €	6 360,40 €

Concerne	2020	2021	2022 prévisionnel
MROF (7062)*	11 678,50 €	30 084 €	45 000 €
Gymnase (752)	8 494 €	13 165,70 €	13 165,70 €
BQM (7083)	7 258 €	4 562,04 €	6 000 €

*Dont billets combinés Fleckenstein

Autres recettes de mise à disposition de locaux encaissés :

Hall carreau Clémenceau : BRGM : 4 950 € encaissés en 2021 – fin de mise à disposition.
 Locaux de l'hôtel d'entreprises de la Sauer à Eschbach.
 Locaux du bâtiment d'activités pôle bois au parc économique de la Sauer à Eschbach.
 Hall sud du site économique nord de Woerth.
 Espace tertiaire du RDC du 80 grand'rue à Woerth.
 84 grand'rue à Woerth.

Disponibilités en locaux :

Site économique nord de Woerth.
 Bâtiment innovant à Preuschorf.
 Maison des services et des énergies.
 Espace tertiaire du RDC du 80 grand'rue à Woerth.

La centrale photovoltaïque de la maison des services et des associations :

L'électricité produite par la centrale photovoltaïque de la MDSA est intégralement revendue à ES énergies dans le cadre d'une convention spécifique. La recette correspondante est de l'ordre de 16 000 € par an depuis 2008 (pour un coût net d'investissement d'env. 135 000 €, et sans frais d'entretien-maintenance). Ponctuellement, changement d'onduleurs. Compte 7718.
 Total encaissé depuis l'origine : 192 700,81 €.

2009 : 10 052,90 €	2015 : 17 053,03 €	2021 : 13 460,07 €	
2010 : 20 091,62 €	2016 : 4 811,41 €	2022 :	
2011 : 14 617,22 €	2017 : 28 408,26 €		
2012 : 16 570,64 €	2018 : 15 070,10 €		
2013 : 15 955,07 €	2019 : 14 420,55 €		
2014 : 17 112,14 €	2020 : 5 077,80 €		

2.6. Les assurances.

Les frais d'assurances sont imputés sur le budget principal, hormis les assurances DO TRC rattachées aux projets faisant l'objet d'un budget annexe.

Etat des sinistres (hors RH - Indemnités journalières (assurance statutaire budget principal) :

2021 :

- 1 355 € : remboursement infiltration au BATA (PB Bâtiment d'Activité)
- 2 767 € : remboursement dégât des eaux Fleckenstein
- 2 233,99 € : remboursement choc sur candélabre ZAC WOERTH SUD
- 298,00 € : remboursement franchise après recours, choc sur candélabre ZACWOERTH SUD

Des écritures internes sont passées entre le budget principal et les budgets annexes pour répercuter une quote-part d'assurances sur ces derniers (cf. annexe 2 tableau des écritures internes).

2.7. Le tableau des contributions.

Un tableau détaillé des contributions et cofinancements est réalisé annuellement. Ce tableau reprend les dépenses relatives notamment aux organismes ou la communauté de communes est adhérente, et ou la communauté de communes est compétente mais fait assurer le service par un autre organisme. Ce tableau est annexé au budget annuel.

Cf. annexe 1 tableau des contributions – communiqué avec le rapport de présentation.

Point détaillé des prévisions et réalisations en séance.

2.8. Le patrimoine immobilier (achats-ventes de terrains et bâtiments).

Portage d'acquisitions par l'EPF d'Alsace :

Portage ZA thermale : fin de portage prévu en 2022 avec rachat des parcelles.

Acquisitions ou ventes :

2020		
Budget principal	frais acquisition parcelle Schwartz maîtrise foncière Carreau Clémenceau Preusdorf	144,00 €
	Acquisition parcelle Schwartz maîtrise foncière Carreau Clémenceau Preusdorf	130 000,00 €
ZAC sud Woerth	Vente de terrain SCI Linkia ZA Woerth Sud	92 482,50 € HT - 110 979,00 € TTC
ZAC Sormatt Lembach	Frais de notaires suite vente commune Lembach et comcom Durrenbach	1145,19 € HT - 1 367,23 € TTC
2021		
Budget principal	Vente du terrain Stoetzel Preusdorf solde	22,10 €
	Cession terrain SEM les Cybéliades à la commune de Merkwiller Pechelbronn	8 002,00 €
ZAC Eschbach	Vente de terrain à la SARL ALM MECA/SCI de l'Avenir (via notaires SOGEFIMUR)	82 200,50 € HT / 97 499,94 € TTC
	Vente de terrain à la SARL ALM MECA/SCI de l'Avenir (via notaires Alsabail)	82200,50 € HT / 97 499,94 € TTC
ZAC Sud Woerth	Vente de terrain à la SCI AJEPA (ABRANTES Jean-Paul via notaires)	38 665 € HT / 45 183,22 € TTC
	Vente de terrain à la Sté civile patrimoniale JRT Bricka (via notaires)	128 617,50 € HT / 150 300,07 € TTC
Ilot Woerth	Cession du local frigorifique à Woerth section 3 parcelle 91	10 000 € HT / 10 000 € TTC

A étudier : parcelle entre la MDSA et la chaufferie l'écorce appartenant à la commune de Morsbronn les Bains (possible terrain d'assise d'un hangar technique).

En cours :

- Finalisation de l'achat d'un terrain sur la zone d'activités de Lembach.
- Vente de l'hôtel d'entreprises de la Sauer à Eschbach.
- Levée d'option d'achat pour un des utilisateurs du bâtiment d'activités pôle bois à Eschbach.

2.9. Les emprunts et les prêts.

Les derniers emprunts en cours ont été débloqués en 2016 pour un montant total de 1,5 millions d'€. Un emprunt complémentaire a été contracté en 2021 pour le financement de l'aménagement de la ZA Woerth sud, à hauteur de 755 000 €.

Au total, 5 emprunts sont en cours pour un montant total emprunté restant à rembourser de € au 2 342 497,68 € 01.01.2022, (soit env. 130 € par habitant).

Le financement de l'aménagement de la Zac sud à Woerth intègre une avance du conseil départemental sans intérêts de 547 514,49 € au total, – remboursement annuel jusqu'en 2028. Il reste à rembourser 315 080,79 €.

Cette avance porte l'encours de la dette à 2 657 578,47 € (148 €/hab).

Echéances 2022 : 494 145,31 €, dont 77 477,90 € d'avance remboursable.

Capital : 380 507,08 € dont 77 477,90 € d'avance remboursable (303 029,18 €).

Intérêts : 36 160,33 €.

Plusieurs opérations ont été engagées et sont actuellement en cours d'études ou de réalisation, avec en prévision à terme un financement par emprunt. Le budget principal dégage cependant un excédent et n'est impacté par aucun emprunt (budget équilibré sans appel à l'emprunt et sans emprunts en cours depuis plusieurs années).

Aucun prêt (type alsabail) n'a été accordé par la communauté de communes depuis 2014. Le montant total prêté est de 600 000 €, décomposé comme suit :

- Alsabail Comepack : dossier soldé en 2018.
- Alsabail Rothelec : dossier soldé en janvier 2019.
- Alsabail ISRI : reste à rembourser 180 000 € (2018-2024).

La communauté de communes a également versée une avance remboursable sans intérêt au collectif citoyen SAS ATENA, d'un montant de 30 000 € en 2021. Cette somme sera à rembourser au moment du dépôt de la demande d'acompte de subvention européenne par l'association ATENA.

Détails : cf. annexe tableau de suivi des emprunts et prêts, communiqué avec le rapport de présentation.

Les emprunts contractés sur le projet de résidence seniors à Woerth, pour 1 100 000 €, en 2016, ont été rétrocédés en 2018 à l'exploitant (emprunt sans impact sur les finances intercommunales).

Nouveaux emprunts envisagés : 2 en 2022 + un refinancement sur des budgets annexes :

- Réhabilitation site économique nord de Woerth (de l'ordre de 1 à 2 millions € selon consistance et avancée du projet),
- Bâtiment d'activités bois à Eschbach – refinancement (étalement emprunt existant de 3 à 10 ans – de l'ordre de 625 000 €).

- ZA Thermale – financement de l’acquisition des terrains et des pré-études d’aménagement (env. 1 000 000 €).

2.10. Les autres écritures (tableau général annexe 2 au budget – en cours d’élaboration).

Cf. tableau annexe 2 de synthèse et de suivi (non finalisé pour 2022), reprenant de manière synthétique les éléments suivants :

- Etat 1 : écritures de prises en charge internes – affectations entre budgets – frais de poste
Tableau reprenant les écritures d’affectation des frais de poste, comptabilisés sur le budget principal, sur certains budgets annexes.
- Etat 2 : : écritures de prises en charge internes – affectations entre budgets – frais d’assurances
Tableau reprenant les écritures d’affectation des frais d’assurances (hors DO-TRC), comptabilisés sur le budget principal, sur certains budgets annexes.
- Etat 3 : écritures de prises en charge internes – affectations entre budgets – autres affectations.
- Etat 4 : contributions ou reversements du budget principal aux budgets annexes
- Etat 5 : Ecritures d’ordre au sein des budgets
 - Amortissement des immobilisations,
 - Amortissement des subventions,
 - Amortissement des fonds de concours
 - Charges réparties sur plusieurs exercices
- Etat 6 : Ecritures de provisions et reprises sur provisions
- Etat 7 : Suivi des cautions encaissées au 01.01.N
- Etat 8 : Ecritures d’avances et de remboursement d’avances du budget principal aux budgets annexes
- Etat 9 : Suivi des opérations sous mandat
- Etat 10 : Ecritures de stocks et transferts de charges
- Etat 11 : flux financiers entre communes et communauté de communes
- Etat 12 : Attributions de compensations
- Etat 13 : Ecritures de travaux en régie (chap. 72).

La communauté de communes bénéficie également de nombreux cofinancements, attachés aux projets et actions de développement mis en œuvre. Les principaux financeurs sont les suivants, le partenaire principal étant la Collectivité européenne d’Alsace :

- Europe,
- Etat,
- Région Grand-Est,
- Collectivité européenne d’Alsace
- Massif des Vosges,
- CAF du Bas-Rhin,
- ADEME,
- Agence de l’eau Rhin-Meuse,
- CNRACL-FNP,
- CARSAT,
- SMICTOM,

(Tableau de bord détaillé tenu par le service finances).

Des organismes privés viennent compléter ces cofinancements, et en particulier dans le domaine de la sauvegarde et valorisation du patrimoine pétrolier, pour lequel la communauté de communes a engagé une démarche de recherche de mécènes.

Mécénat :

STAPEM OFFSHORE

SCHLUMBERGER

Engagement de 30 000 € chacun, dont 10 000 € versés en 2020 par STAPEM OFFSHORE.

Reste à encaisser : 50 000 €.

Les éléments relatifs à la fiscalité et à l'appel à emprunt sont développés en fin de document, dans la partie 4. « Les volets d'action et choix ».

3. L'approche financière sous l'angle « projets » : partie développée en séance par les vice-présidents.

Cf présentation powerpoint à l'écran.

3.1. Les prévisions d'actions et opérations pour 2022 (et réalisations 2021).

Les projets et services portés par la Communauté de communes Sauer-Pechelbronn s'intègrent dans la démarche « Destination TEPOS 2037 », fil-rouge validé en 2019.

A partir de cette démarche transversale, un projet de développement est à co-construire entre les acteurs du territoire, notamment les communes et la communauté de communes (bloc communal, pour tendre vers la vision pour notre territoire définie en 2014 :

*« Le territoire Sauer – Pechelbronn,
Une terre d'énergies tournée
vers les familles et la valorisation active de toutes ses ressources,
qui affirme son attractivité comme pôle résidentiel et d'activité,
partenaire de ses voisins.
Conscient des enjeux mondiaux,
le territoire s'engage dans la réduction de sa dépendance énergétique,
à travers la démarche Destination TEPOS ».*

Outre l'animation territoriale et les missions transversales, les actions portées par la CCSP sont structurées en six pôles :

- La cohésion sociale
- La transition écologique
- L'économie et l'aménagement
- Le tourisme, le thermalisme et le transfrontalier

- L'eau et l'habitat
- Les travaux neufs et les services aux communes et aux associations

Les principales orientations et actions – hors exploitation classique et flux récurrents – sont exposés ci-dessous, à travers des exemples emblématiques, sans pouvoir être exhaustif pour autant.

3.2. Les actions par pôle :

3.2.1. Les approches transversales

En 2019, la communauté de communes s'est engagée dans une **démarche « Destination TEPOS 2037 »** qui vise à atteindre l'équilibre entre les besoins énergétiques du territoire et la production d'énergie à partir de nos ressources à l'horizon 2037. Elle répond ainsi à l'urgence climatique, renforce la résilience du territoire, de ses habitants et de ses entreprises face aux répercussions de ces changements, et de la hausse d'énergie, mais souligne notamment le fort potentiel de développement de toutes les actions d'économie d'énergie (rénovations des bâtiments...) et de production d'énergie propre.

TEPOS 2037 représente aujourd'hui le **fil-rouge de l'action de la CCSP qui assure la cohérence** de tous nos projets et opérations.

La CCSP ne pourra pas atteindre cet objectif TEPOS 2037 toute seule ; il s'agit d'un mouvement de l'ensemble du territoire qu'il s'agit de provoquer : Entreprises, habitants, associations.... Un rôle particulier de multiplicateur revient aux communes.

La **coopération avec les voisins et partenaires** joue un rôle central : que ce soit le travail transfrontalier avec la collectivité jumelée, la Verbandsgemeinde Dahner Felsenland ou au sein du GECT PAMINA, mais aussi les collaborations thématiques avec les intercommunalités voisines, à travers le Parc naturel régional des Vosges du Nord et le PETR d'Alsace du Nord.

Dans cette perspective, l'année 2021 a permis d'aboutir à une contractualisation avec nos partenaires institutionnels, le Pacte territorial de relance et de transition écologique PTRTE. Signé avec l'Etat, la Région, la CeA à l'échelle du PETR, le PTRTE comprend les projets et actions structurants des communes et des communautés de communes. Pour le territoire Sauer-Pechelbronn, 98 actions sont inscrites, dont 20 portées par la CCSP, les autres par les communes. L'année 2022 verra la réalisation de ces actions.

Dans la coopération, le point névralgique réside dans la **coopération entre la CCSP et ses 24 communes** : La concertation en cours pour un « pack de gouvernance », avec l'appui du cabinet Voirin, posera les bases d'une collaboration au quotidien, pour le bien de notre territoire et de ses habitants.

3.2.2. La cohésion sociale.

Dépenses payées sur le budget principal.

La politique de cohésion sociale accompagne les familles du territoire à tous les moments de la vie : de la petite enfance au « troisième » âge. Pour ce faire, elle s'appuie d'une part sur la construction d'infrastructures dédiées et d'autre part sur la mise en place d'animations et de politique d'accompagnement des habitants dans leur quotidien.

3.2.2.1. Schéma Enfance-périscolaire

Mise en œuvre du schéma prévoyant cinq sites enfance répartis sur le territoire – opération globale de 8,8 M€ – et créant une capacité d'accueil de 444 places enfants :

- un site ALSH et une micro-crèche à Lembach (inauguration en septembre 2021, périscolaire et micro-crèche à presque 100% de remplissage)
- un site ALSH à Woerth, site mutualisé avec la nouvelle école et la salle des fêtes (démarrage des travaux)
- un site ALSH à Hegeney (démarrage des travaux)
- un site ALSH à Durrenbach (démarrage des travaux)
- un site ALSH repositionné à Preuschdorf pour le pôle Pechelbronn (études préalables / MOE)

8 sites périscolaires en exploitation quotidienne qui accueillent actuellement en moyenne 250 enfants à midi et 130 enfants le soir.

Mise en œuvre des deux DSP pour l'exploitation et l'animation des sites enfance, ainsi que pour les services de petite enfance (démarrage : 1^{er} janvier 2022).

Etudes en cours pour les transports périscolaires spécifiques à mettre en place.

3.2.2.2. Animation Enfance-Jeunesse et Services petite enfance

Poursuite des activités du service Animation : Relais assistantes maternelles, Halte-garderie à Morsbronn-les-Bains, micro-crèche à Lembach, services périscolaires et animation enfance, partenariat avec le collège de Woerth, sous forme de DSP, avec les délégataires FDMJC et AASBR. L'animation jeunesse se poursuit, sous forme de convention, avec notre partenaire FDMJC.

La Halte-garderie sera transformée en multi-accueil, afin de répondre à l'évolution des besoins des familles et d'optimiser le coût du service : travaux programmés pour l'été 2022.

Développement d'une politique culturelle par la promotion de la scène mobile dans le cadre des animations jeunesse (vendredis festifs, animations de rue ...) – réflexion politique en cours.

3.2.2.3. Politique « sport »

Interventions régulières de l'animateur sportif de la CCSP auprès des établissements scolaires (établissements primaires et secondaires). Accompagnement des projets émanant des associations.

Préfiguration d'une politique « sport », valorisant les nombreuses associations du territoire, sur la base d'un état des lieux des équipements existants et d'une approche de mutualisation.

3.2.2.4. Politique « séniors »

Réflexion sur une politique « séniors », autour de la conseillère communautaire déléguée, Madame Mireille Cabirol. Cette réflexion a été initiée en 2017 avec la participation de la CCSP à un projet Interreg porté par l'association A2MG. La politique « séniors » a pour objectif d'accompagner les personnes âgées dans leur quotidien et de porter à leur connaissance les différents dispositifs existants dans le domaine des personnes âgées. Concrètement il s'agit de mise en place d'ateliers (ateliers numériques à destination des séniors qui vont se poursuivre en

2022) et d'un travail en partenariat avec la CPTS, la MAIA et la CeA pour la création d'un agenda.

3.2.2.5. Espace France Service

Développement de l'Espace France Service situé à la MDSA : après la labellisation comme premier espace en Alsace du Nord, les travaux d'aménagement des locaux à la MDSA ont été inaugurés.

Une conseillère numérique a rejoint l'équipe d'accueil, dans le cadre d'un appel à projets de l'Etat (subvention de 80% du coût de poste sur 2 ans). Dès son arrivée, des rendez-vous individuels et des formations collectives ont été mises en place.

La demande de la population grandit de façon importante ; un important travail de structuration est en cours pour pouvoir la satisfaire.

Au quotidien, des partenariats sont tissés pour étoffer les services proposés par France Services, par exemple avec le réseau transfrontalier InfoBest.

3.2.3. La transition écologique (Dépenses payées sur le budget principal).

3.2.3.1. Biodiversité : Trame verte :

La CCSP est lauréate de l'appel à projets Etat-Région-Agence de l'Eau. Des actions de plantation, de formation et de sensibilisation sont mises en œuvre, tout comme le conseil et l'accompagnement des acteurs sur la base d'une concertation avec les acteurs du territoire et avec une très large participation des habitants et des communes.

Ce projet prolonge ainsi l'engagement de longue date pour les vergers et la valorisation de leurs fruits, la démarche zéro-phyto et en faveur des abeilles. Une nouvelle réflexion sur les vergers a justement vu le jour dans ce cadre.

3.2.3.2. Mobilités

Poursuite de la mise en œuvre du schéma intercommunal d'itinéraires cyclables :

30 km d'itinéraires cyclables sont réalisés par la CCSP, le jalonnement, les mobiliers et aménagements divers sont installés. L'entretien annuel est organisé. De même, des animations régulières pour la promotion du vélo et des mobilités douces sont programmées.

Les tronçons transfrontaliers du Nord (projet Interreg) du territoire sont construits ; le travail sur leur valorisation touristique se poursuit. Une grande fête transfrontalière « vélo sans frontières » le 22 mai 2022 permettra de clore le projet et de remettre les équipements à la population.

Le tronçon Lobsann-Soultz est en cours d'études par le maître d'œuvre (maîtrise d'ouvrage assurée par la CCSP).

Le tronçon Woerth-Froeschwiller entrera en phase d'études préalables - MOE en 2022.

Une réflexion pour un deuxième schéma intercommunal, visant notamment les interconnexions avec les voisins, pourrait être engagée fin 2022.

Loi d'orientation sur les mobilités : Changement des statuts de la CCSP

La communauté de communes a pris la compétence pour devenir Autorité organisatrice des mobilités. Les services existants – lignes régulières de transport en commun ainsi que le

transport scolaire – ne changeront pas et seront délégués à la Région, qui poursuivra leur exploitation. Sur les autres champs de la compétence – transport à la demande, transport solidaire, ... – une réflexion sera menée, le cas échéant à l'échelle de l'Alsace du Nord, pour organiser des services adaptés à notre territoire.

3.2.3.3. Energie

- Schéma global d'énergie

Une étude du potentiel d'énergies renouvelables du territoire a été menée dans le cadre du contrat de transition écologique (CTE). Elle nous permet de mieux appréhender les sources d'énergie renouvelable disponibles sur notre territoire et de préparer ainsi leur développement.

- Rénovation énergétique

Un conseiller FAIRE, spécifiquement dédié au territoire Sauer-Pechelbronn, est engagé par le PETR afin de soutenir plus fortement la rénovation énergétique sur notre territoire. Le service, très sollicité, reprendra son travail au printemps 2022 avec le recrutement d'un nouveau conseiller, et en changeant le nom : « France Rénov' ».

En 2021, la CCSP a adhéré au dispositif départemental « PIG Rénov'habitat ». Les premiers dossiers sont en instruction.

- Conseil Climat Air Energie Partagé

Poursuite du service Conseil Climat Air Energie Partagé (CCAEP) mutualisé avec la CC du Pays de Wissembourg : conseils et actions mutualisés pour les collectivités, notamment les communes, comme par exemple la revente des CEE.

Un groupement de commande « éclairage public » est en cours avec des communes volontaires afin d'optimiser les dépenses énergétiques et financières.

- Chaufferie « écorce » - **Dépenses payées sur le budget annexe dédié**

Poursuite de l'exploitation sous forme de DSP par ES Energie. Budget équilibré sans portage par le budget principal.

- Forages Héliions – **Dépenses payées sur le budget annexe dédié**

En attente – prise en charge des frais d'électricité. Etude technique en préparation sur les suites possibles ; travaux de maintenance. Réflexion sur un partenariat à mener avec la société Lithium de France, très intéressée par ces forages.

3.2.3.4. Déchets (Dépenses payées sur le budget annexe « ordures ménagères »)

En exploitation, via le SMICTOM d'Alsace du Nord, sur la base de la redevance incitative harmonisée avec les intercommunalités Pays de Wissembourg et Outre-Forêt.

Elu référent de la CCSP : Gérard NICASTRO.

Budget stable, avec un excédent annuel grâce à une contribution au SMICTOM en baisse.

Travail sur le Plan Local de Prévention des Déchets (PLPD).

Poursuite de la vente d'équipements de collecte et de maîtrise des déchets (poubelles, composteurs).

Participation aux études et réflexions portées par le SMICTOM :

- harmonisation de la redevance incitative à l'échelle des cinq intercommunalités ;

- obligation d'une collecte séparée des biodéchets.

3.2.4. L'économie et l'aménagement

3.2.4.1. Les zones d'activités (Dépenses payées sur budget annexe dédié)

- Parc Economique de la Sauer à Eschbach

Dernier terrain en cours de vente. Engagement des travaux d'aménagement de la « tranche 3 » (dernier secteur de la ZAC) par le recrutement d'un maître d'œuvre au printemps 2022.

- Zone d'activités Woerth-Sud

Trois entreprises sont déjà implantées ; poursuite active de la commercialisation avec trois autres prospects.

- ZA Sormatt Lembach :

Acquisition du dernier terrain en vue de sa vente – clôture du BA à étudier dans la suite.

- ZA Tormatt à Woerth

- ZA Willenbach à Preuschkorf/Merkwiller-Pechelbronn

Pas de terrains vendables sur ces deux opérations, clôture des budgets annexes en 2021.

- ZA Hegeney

Extension du Parc économique de la Sauer – « tranche 4 ».

Suite à des réflexions sur la faisabilité réglementaire dans un contexte très contraint de doctrine « zéro artificialisation nette », engagement d'un MOE pour l'aménagement de cette zone,

3.2.4.2. Les bâtiments d'activités (Dépenses payées sur budget annexe dédié)

- Hôtel d'entreprises de la Sauer à Eschbach :

Poursuite de l'exploitation – tous les box sont occupés. Vente en cours à un des occupants pour lui permettre de s'installer sur notre territoire. Clôture du budget annexe à engager ensuite.

- Pôle Bois - Bâtiment d'activités à Eschbach :

Poursuite de l'exploitation – deux locataires. Modèle financier à revoir suite à difficultés d'un des locataires (abandon du modèle « option d'achat » en faveur d'une location simple). Vente d'un lot à l'autre occupant.

- Pôle Bois – Bât'Innovant à Preuschkorf :

Bâtiment Est terminé, bâtiment Ouest non finalisé – travaux entrepris une fois l'affectation connue. Promotion du site. Locaux intégrés dans le projet touristique de valorisation du patrimoine pétrolier.

- Zone d'activités Woerth-Nord :

Site en exploitation partielle : location du hall Sud à Alstom. Transfert du bail au repreneur, l'entreprise CAF.

Hall Sud : Travaux de réhabilitation : APD2 validé, travaux au deuxième semestre.

Hall centraux et bâtiment sur pilotis, aujourd'hui en friche : Lauréat d'un appel à projet « résorption des friches » (fonds spécifique du plan de relance). Diagnostic engagé, réhabilitation globale à suivre.
Promotion du site. Contact avec un prospect pour le bâtiment sur pilotis.

3.2.4.3. Les équipements structurants (Dépenses payées sur budget annexe dédié)

- « Îlot central » à Woerth

Résidence séniors « le Dom'Aîne »

En exploitation par l'association ARSEA, intervenant pour le compte d'OPUS67 (bail emphytéotique sur 50 ans), 15 appartements occupés sur 19.

Espace tertiaire au RDC du 80 Grand'Rue

En exploitation partielle : 3/8 bureaux loués : maison de santé de Woerth.

84 Grand'Rue

Siège de l'association « Util'Eco ». Une vision à plus long terme pour l'implantation de cet acteur-clé de notre territoire devra être menée. Travaux de rénovation de la façade.

1 Grand'Rue

Vente d'une parcelle surbâtie (« Frigo ») en 2021.

Avenir de l'exploitation du BA à envisager : les locations en place ne satisfaisant pas une vision à long terme du développement des structures (Util'Eco) ni un équilibre budgétaire.

3.2.4.4. Accompagnement des entreprises (Dépenses payées sur le budget principal)

- Animation du territoire

La « Fédération des Professionnels Artisans et Commerçant », soutenue par convention d'objectifs, et le chargé de mission économie sont à l'écoute des entreprises pour les conseiller et accompagner dans leurs démarches, grâce à leur réseau et les partenaires tel l'ADIRA. Les entreprises du PES à Eschbach se sont ainsi rassemblées en « Sauer Actif Club ». L'accueil et l'accompagnement des prospects (foncier et immobilier) est assuré avec priorité.

- Etude tiers-lieux

La crise sanitaire a entraîné des changements accélérés dans les modes de travail. Une étude « tiers-lieux » étudie les opportunités d'accueil, mais notamment les besoins précis des actifs du territoire : Il s'agira de proposer des lieux de travail adaptés qui facilitent la vie à nos habitants et réduisent notre dépendance des déplacements motorisés réguliers.

- Etude CCI - commerce

Cette étude, sur la base d'une convention avec la CCI Alsace, ambitionne d'élaborer une feuille de route pour le « commerce de demain », intégrant ainsi les chamboulements et expériences de la crise sanitaire, ayant fait évoluer fortement les comportements des consommateurs.

3.2.4.5. Aménagement du territoire (Dépenses payées sur le budget principal)

- Urbanisme

Participation active à la révision du Schéma de cohérence territoriale d'Alsace du Nord.

Réflexion à mener en 2022 sur la base d'une analyse des documents d'urbanisme existants en vue d'une feuille de route vers un PLU intercommunal.

- Système d'Information Géographique

Poursuite et renforcement de cet outil d'aide à la décision porté par la CCSP. Poursuite des services pour les communes membres, en particulier les formations. Développement d'outils-métiers, par exemple sur la gestion de la propriété foncière intercommunale.

3.2.5. Tourisme, thermalisme transfrontalier (Dépenses payées sur le budget principal)

3.2.5.1. Tourisme

- Office de Tourisme Intercommunautaire Alsace Verte

Création sous forme d'EPIC au 1.01.2020. Contribution annuelle incluant le reversement de la taxe de séjour, identique à 2020 et 2021. Réflexion sur l'évolution de la contribution (critères). Taxe de séjour : poursuite de perception, optimisation continue ; reversement intégral des produits à l'OTIAV. Baisse importante des produits due aux contraintes sanitaires.

- Fleckenstein - **Dépenses payées sur le budget annexe « CADT centre d'animation et de découverte transfrontalier »**

Travaux de maintenance du site. Etude sur l'avenir du « P'tit Fleck » et sur le positionnement du site en cours (N.B. : équipement en place depuis l'origine en 2000).

Versement annuel forfaitaire du budget principal de 20 000 € au titre de l'entretien effectué sur site par la régie du Fleckenstein. Budget équilibré sur la base de la redevance de la régie autonome – baisse importante dû aux contraintes sanitaires.

- Nouveau musée du pétrole et des énergies

Concept de développement et de valorisation du patrimoine pétrolier validé, site d'implantation approuvé : carreau Clémenceau à Preuschedorf. Travaux du pré-requis en cours, notamment l'inventaire de la collection (propriété intercommunale). Définition du premier projet opérationnel autour d'un regroupement de toutes les composantes du musée du pétrole sur le site : Etudes d'AMO en cours, MOE pour les travaux et la muséographie à engager en 2022. Animation du site, en partenariat avec les acteurs locaux et l'association du musée du pétrole.

- Golf Pechelbronn

Abandon du projet suite au désengagement des investisseurs privés : la promesse de vente sur 36 mois en cours (15.05.2019) n'a pas été mise à profit pour mener les études préalables réglementaires et les demandes d'autorisation.

3.2.5.2. Thermalisme (Dépenses payées sur le budget annexe dédié)

- Zone thermale à Morsbronn-les-Bains :

Diagnostic archéologique effectué en 2021 par Archéologie Alsace – sans trouvailles. L'ensemble des terrains est en propriété publique ; la convention de portage (EPF d'Alsace) arrivant à sa fin, les terrains seront transférés à la CCSP. Recrutement d'une AMO en cours pour accompagner la CCSP sur ce sujet très spécifique (benchmarking, vocation de la zone, esquisse d'aménagement).

L'UGECAM ayant décidé le départ des installations du CERRAN vers Haguenau, des négociations sont en cours pour une reprise des bâtiments par ValVital qui s'installera ainsi définitivement dans ses actuels locaux.

3.2.5.3. Transfrontalier

- Jumelage avec la Verbandsgemeinde Dahner Felsenland

Les contacts ont souffert de la situation sanitaire, limitant les rencontres à des échanges individuels (un seul Stammtisch en 2021, pas de session réunie des deux conseils). Une nouvelle session des deux conseils communautaires est prévue dès juin 2022, tout comme des rencontres thématiques (énergie, p.ex.). Sur initiative du conseiller délégué, André Schmitt, un plan d'action est en réflexion où la question de la langue du voisin occupe une place particulière : Un partenariat avec la Collectivité européenne d'Alsace est engagé, le conseiller délégué étant désigné comme référent bilinguisme.

3.2.6. L'eau et l'habitat (Dépenses payées sur le budget principal)

3.2.6.1. Politique territoriale de l'eau

A l'occasion de la prise de compétence « eau potable » et « GEMAPI » en 2017, la CCSP a défini un projet partenarial de gestion du cycle de l'eau, comme outil de développement du territoire, partagé avec le SDEA Alsace Moselle. Deux grands objectifs avaient été définis à ce moment-là :

- Faire du cycle de l'eau un atout du territoire et porter en partenariat des projets partagés de développement local en lien avec l'eau.
- Développer les services publics locaux en créant notamment un guichet unique eau, et un centre de services à la MDSA.

Dans cette perspective, un des sujets transversaux de réflexion pourrait porter sur l'infiltration de l'eau de pluie : pour éviter des coulées de boue en terrain agricole, pour recharger les nappes mises à mal par les sécheresses répétées, pour prévenir des inondations dans les secteurs urbanisés....

Note bene : En complémentarité avec les actions ci-dessus mentionnées, les commissions locales de l'eau, animées par le SDEA, travaillent sur les projets techniques dans leurs domaines respectifs, autour des schémas directeurs respectifs : adduction d'eau potable, assainissement, GEMAPI

Un conseil communautaire thématique, en novembre 2021, a permis de valider l'approche innovante proposée sur notre territoire, visant la convergence des tarifs et des commissions locales, sur la base de la prospective développée autour des schémas directeurs sus-mentionnés.

Le développement du pôle administratif Obermatt sera davantage amplifié par notre projet de réorganisation globale du site, en lien étroit avec le SDEA : En 2021, engagement d'une AMO « programmiste – économiste » pour bien cerner et définir le programme de l'opération (assistance à maîtrise d'usage).

3.2.6.2. Politique de l'habitat

En parallèle à une réflexion menée par la commission dédiée pour préfigurer une politique « habitat » plus formalisée, la CCSP poursuit ses initiatives autour de la rénovation des bâtiments privés :

Le service Mut'Archi, porté par le Parc naturel régional des Vosges du Nord, poursuit ses activités de conseil et d'accompagnement des propriétaires de bâtiments d'avant 1948.

En 2020, la CCSP a adhéré au dispositif départemental d'aide pour la réhabilitation du bâti patrimonial, dans la poursuite de sa propre politique. Les porteurs de projets de réhabilitation bénéficient ainsi, en plus de nos aides CCSP, de celles de la CeA. L'instruction des dossiers est assurée par la CeA. Les premiers dossiers aboutissent, après réception des travaux effectués par les bénéficiaires, au paiement de la contribution de la CCSP à la CeA.

3.2.7. Les travaux neufs et les services aux communes et aux associations Dépenses payées sur le budget principal

3.2.7.1. Banque de matériel

Acquisition d'une scène mobile ; une programmation culturelle est en cours de définition, portée par le pôle cohésion sociale.

Poursuite des réflexions en vue du développement de la banque de matériel et son ouverture au monde associatif et entreprises. Mise en ligne d'une nouvelle plateforme de réservation du matériel à l'automne 2021 qui sera « multi-prêteur » : les communes et toutes autres instances le souhaitant pourront y gérer les prêts de leur matériel.

3.2.7.2. Travaux neufs

Accompagnement de l'ensemble des chantiers de travaux de la CCSP, en lien avec les chefs de projets respectifs, portant notamment sur les nouveaux périscolaires et la réhabilitation du site Woerth-Nord. Pilotage des chantiers prise en charge par l'équipe technique de la CCSP.

Deux projets de rénovation-réhabilitation sont programmés en sus, à savoir :

- Réhabilitation du bâtiment 84 Grand'Rue à Woerth (siège de l'association Util'Eco) : sur la base d'un diagnostic technique, est notamment prévu un ravalement de la façade.
- Travaux de gros entretien de la voirie touristique : selon la programmation pluriannuelle, le tronçon Froeschwiller-Langensoultzbach-Mattstall entrera en travaux en 2022 (accotements, fissures, ...)

4. L'équilibre budgétaire : les volets d'action et choix : développé en séance par le président.

4.1. Les perspectives statutaires et de mutualisation.

4.2.1. Les statuts.

Dernière évolution statutaire :

2021 : compétence mobilité – loi LOM et refus du transfert automatique de la compétence PLU à l'échelle intercommunale.

Prochaines évolutions statutaires : aucune envisagée à ce jour.

Veille juridique concernant le PLUi, CIAS, et réflexions engagées pour le développement d'une expertise aux communes.

4.2.2. La bonification de DGF et les blocs de compétences.

A ce jour, la communauté de communes continue à percevoir la DGF bonifiée suite à l'évolution statutaire datant de 2018 et relative à la compétence eau (arrêté préfectoral constatant l'éligibilité à la dotation globale de fonctionnement (DGF) bonifiée de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, en date du 31.12.2017).

4.2.3. La rationalisation des dépenses.

Les efforts de rationalisation des dépenses de fonctionnement se poursuivent avec notamment les actions suivantes :

- Optimisation des ressources humaines, développement de la politique d'accueil d'emplois aidés, d'apprentis et de stagiaires, postes d'emploi d'été.
- Suivi des abonnements divers, optimisation des contrats,
- Poursuite d'actions mutualisées dont groupements de commandes dans le cadre d'un service marchés publics unifié restant à créer,
- Poursuite des efforts de dématérialisation de procédures,
- Projet de mise en place de l'open data (marchés publics),

4.2. L'équilibre budgétaire.

(infos fiches AEFF).

4.2.1. Analyse des résultats et CAF.

La capacité d'autofinancement moyenne de l'établissement, sur les 5 dernières années, est de l'ordre de 1,3 millions d'€. Cette CAF tend à baisser, au regard des nombreux investissements en cours, mais reste confortable. La tendance à la baisse va se poursuivre sur les 2-3 années à venir (CAF brute et nette budget principal 2020 : 1 288 000 € - idem car pas d'emprunt sur le budget principal). Des dépenses d'investissement importantes en matière de construction de sites enfance sont engagées et les projets entrent en phase de concrétisation. Par ailleurs, cette politique enfance va également entraîner des coûts de transport public important une fois l'ensemble des sites opérationnels. Aussi, la préservation des marges de manœuvres nécessitera un suivi fin. Outre l'appel à emprunt bancaire, les projets économiques (cf ci-dessus vente de l'hôtel d'entreprises demandes de terrains pour l'implantation d'entreprises) laissant entrevoir des perspectives financières positives.

4.2.2. La fiscalité :

- o Stabilité CFE (suite remise à plat des bases en 2014),
- o Stabilité TH (suppression à terme) et TF pour 2022,
- o Appel à l'emprunt,
- o Coefficient de TASCOT à 115 (effet à compter de 2020), possibilité de passer à 120 (seuil maximum).

La fiscalité reste le levier privilégié, l'emprunt étant priorisé pour les opérations donnant lieu recettes propres en contrepartie. L'appel à l'emprunt reste limité pour ne pas générer des intérêts bancaires venant augmenter les dépenses de fonctionnement. Les taux actuels étant très bas, il est proposé de « sur-emprunter – d'anticiper des emprunts à venir » afin d'en bénéficier.

Les taux des impôts directs locaux sont inchangés entre 2012 et 2015, hausse à compter de 2016 (sauf CFE) :

Taxe	2011	2012-2015	2016	2017	2018	2019	2020
CFE (révision des bases en 2014) %	20,72	21,14	21,14	21,14	21,14	21,14	21,14
TH %	10,87	11,09	11,15	11,43	11,71	11,83	11,83
TFB %	1,08	1,10	1,20	1,68	2,21	2,78	2,78
TFNB %	7,57	7,72	7,75	7,94	8,13	8,21	8,21
TASCOM (coef – effet en N+1)	100	100	100	105	110	115	115
GEMAPI en €	x	x	x	x	130 000	130 000	130 000
Taxe de séjour	Stable depuis 2013 (hors évolutions des textes)						

Taxe	2021						
CFE (révision des bases en 2014) %	21,14						
TH %	11,83						
TFB %	2,78						
TFNB %	8,21						
TASCOM (coef – effet en N+1)	115						
GEMAPI en €	130 000	Prévisions 2023 : hausse (cf schémas directeurs eau - SDEA)					
Taxe de séjour	Stable						

De 2016 à 2019, une hausse des impôts a été actée, hausse différenciée en fléchant la hausse la plus importante sur le foncier bâti.

Nombre de foyers fiscaux en 2020 : 9 382.

Part des foyers non imposés : 40,8%.

Revenu fiscal moyen par foyer : 29 256 €.

4.2.3. Emprunts et prêts :

Nouveaux emprunts projetés et prévus au budget 2021 :

- Emprunt à long terme projeté pour le financement du projet de réhabilitation de la friche du site économique nord de Woerth, à hauteur de 2 000 000 €. Non réalisé car projet non engagé. A prévoir en 2022-2023.

- Emprunt à long terme projeté pour le portage financier de l'aménagement de la zone d'activités sud de Woerth, pour 750 000 €. Réalisé pour un montant de 755 000 €.
- Refinancement par nouvel emprunt du BATA, non réalisé en 2021 – en cours début 2022.
- Négociation de l'emprunt en cours pour le financement de la chaufferie « l'écorce »: refus de la banque – dossier soldé.

Capacité de désendettement actuelle de l'établissement (encours de la dette / capacité d'autofinancement brute) : légèrement supérieure à 2 ans.

Avec les emprunts supplémentaires : légèrement inférieure à 5 ans.

Moyenne des groupements à fiscalité propre sur les dernières années (source : exfilo – DGCL, les collectivités locales en chiffres, de 2011 à 2020, budgets principaux) : légèrement inférieur à 5 ans.

Détails : Cf. tableau de suivi spécifique.

Prêts : Un prêt octroyé à alsabail – ISRI pour 600 000 € sur 10 ans.

Avances : prévision de versement d'une avance au collectif citoyen ATENA de 27 600 € : réalisé pour 30 000 €).

4.3. La démarche de pacte financier et fiscal.

Une démarche de mise en place d'un pacte financier et fiscal a été ouverte en 2015-2016, en lien avec la redéfinition des statuts de la communauté de communes et la définition de l'intérêt communautaire. Cette démarche, appuyée par une équipe de consultants, s'est fixée comme enjeu d'optimiser les relations au sein du bloc communal et la DGF, et a abouti à déterminer 3 axes-objectifs dans un premier temps (cf. commissions finances, et notamment la commission finances du 27.06.2016) :

- Axe 1 : Modifier la répartition du FPIC pour financer le déploiement du réseau FTTH.
- Axe 2 : Mettre en place des conventions de reversement de la fiscalité sur le foncier bâti industriel et commercial.
- Axe 3 : Voter une répartition libre des attributions de compensation afin de supprimer les AC négatives.

Concernant l'axe 1, a été décidé d'assurer un financement solidaire de l'aménagement numérique via des fonds de concours.

Il est précisé qu'entre temps, le territoire a perdu le bénéfice du FPIC (cf. précisions ci-dessous). Concernant l'axe 2, la réflexion se poursuit. Il n'y a pas eu d'avancées depuis 2017. Pour l'axe 3, la répartition libre sera effective en 2022 (dernières délibérations communales en cours).

A cette démarche s'est ajouté un nouveau dossier financier, la commune de Merkswiller ayant émis le souhait d'engager une réflexion en vue de sa sortie de la communauté de communes

Sauer-Pechelbronn pour adhérer à la communauté de communes contigue de l'Outre forêt. Cette démarche a de fortes conséquences juridiques et financières, et également en termes d'aménagement local et de services publics.

4.4. Sont à retenir des débats en séance :

Synthèse des interventions des membres du bureau (présentation à l'écran reproduite en fin de document) :

5. Les acteurs : élus et agents intercommunaux : présentation en séance.

5.1. Présentation de l'état des indemnités des élus.

Cf présentation en séance.

5.2. Point ressources humaines :

5.2.1. Informations statistiques et Lignes directrices de gestion : présentation du projet de mise à jour pour 2022.

Cf annexe.

5.2.2. Débat sur participation employeur à la mutuelle santé et prévoyance.

Cf présentation en séance.

PARTIE 3 : DELIBERATIONS

005.2022 : Délibération actant de la présentation du rapport d'activités 2021.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Considérant l'édition papier du rapport d'activités de l'exercice 2021 de l'établissement, ainsi que la vidéo réalisée pour l'occasion et diffusée en séance,

Considérant les présentations faites en séances (présentés en annexe du compte rendu dans le registre des délibérations) et les débats qui en ont suivi,

Vu l'avis du conseil des maires et du bureau exécutif,

Entendu l'exposé des vice-présidents,

Entendu l'exposé du président M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2021 de la communauté de communes et ses annexes,**
- **De noter que les élus et agents de la communauté de communes se tiennent à disposition des communes pour toute précision ou intervention-présentation des activités et services de la communauté de communes en séance de conseil municipal,**
- **De noter que les rapports d'activités des autres partenaires (SDEA, SMICTOM, ...) sont régulièrement publiés sur le site internet de la communauté de communes, l'ensemble des rapports 2021 n'étant pas encore disponibles, ces derniers faisant l'objet d'une information ou présentation ultérieure en conseil, dès disponibilité,**
- **De demander au président de communiquer ce rapport et ses annexes à l'ensemble des communes membres,**
- **De demander aux maires et aux conseillers communautaires de présenter ce rapport au sein de leur conseil municipal respectif et de demander aux conseillers municipaux de faire part au président de toute observation relative au rapport et à ses annexes dans des délais rapprochés, par délibération,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

006.2022 : Présentation du débat d'orientation budgétaire.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Considérant l'exécution des budgets de l'exercice 2021 (réalisations), ainsi que les décisions budgétaires modificatives et les virements de crédits,

Considérant le projet de compte de gestion de l'exercice 2021,

Considérant le projet de compte administratif de l'exercice 2021,

Considérant les propositions d'affectations de résultat, de reprise des résultats,

Considérant les propositions de budget de l'établissement pour l'exercice 2022, composé d'un budget principal et de plusieurs budgets annexes,

Considérant les propositions de tableaux annexes au budget n° 1 (tableau des contributions) et 2 (tableau des écritures internes) au budget principal,

Considérant les propositions d'évolution des taux et coefficients des impôts directs locaux pour l'exercice 2022,

Considérant les propositions de provisions et opérations sous mandat pour l'exercice 2022,

Considérant les prévisions budgétaires pour l'exercice 2022,

Vu le rapport budgétaire mis à disposition des élus communautaires préalablement à la réunion (rapport de présentation du présent conseil),

Considérant les présentations faites en séances (présentés en annexe du compte rendu dans le registre des délibérations) et les débats qui en ont suivi,

Vu l'avis du conseil des maires et du bureau exécutif,

Entendu l'exposé des vice-présidents,

Entendu l'exposé du président M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide:

- **De prendre acte de la présentation des comptes de l'exercice 2021 et du projet de budget de l'exercice 2022, ainsi que des perspectives financières des années suivantes, issue du rapport relatif au débat d'orientation budgétaire, présenté comme suit :**
 1. **Les prévisions budgétaires et réalisations.**
 2. **L'approche financière sous l'angle administratif.**
 3. **L'approche financière sous l'angle « projets ».**
 4. **L'équilibre budgétaire : les volets d'action et choix.**
 5. **Les délibérations.**
 6. **Annexes.**
- **De demander au président de proposer à l'occasion du prochain conseil communautaire un budget tenant compte du débat d'orientation budgétaire,**

De prendre acte des propositions du président et des membres du bureau exposés lors du débat d'orientation budgétaire, pour l'essentiel :

- **Stabilité des taux des impôts locaux pour l'exercice 2022,**
- **Appel à l'emprunt bancaire pour plusieurs opérations donnant lieu à un budget annexe,**
- **Mise en œuvre des actions et réflexions engagées, présentées en séance, dans la suite du précédent mandat, et s'inscrivant dans la démarche transversale « TEPOS 2037 » conduite par l'intercommunalité,**
- **Réflexions en vue de renforcer la mutualisation, coopération et co-construction au sein du bloc communal (ensemble composé de la communauté de communes et des communes membres) :**
 - **Par le développement de l'expertise intercommunale aux communes, via la création d'un poste dédié (marchés publics, appui juridique de 1^{er} niveau) et le développement du service public de proximité des communes,**
 - **Par le renforcement de la communication institutionnelle et le développement d'une communication conjointe,**
 - **Par le développement de la collaboration sur le territoire, notamment en ce qui concerne les moyens matériels (banque de matériels multi prêteurs),**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

007.2022 : Modification des attributions de compensation : suppression de l'imputation du coût d'entretien et de renouvellement de la voirie de zones d'activités situées à Lembach et Woerth.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°150.2016 du conseil communautaire en date du 19.12.2016 : « Attributions de compensation : fixation des montants définitifs et périodicité, après modifications statutaires et délibérations des communes »,

Vu la délibération n°051.2021 du conseil communautaire en date du 27.09.2021 : « Modification des attributions de compensation : suppression des reversements des communes à l'intercommunalité »,

Vu les délibérations relatives à la révision libre des attributions de compensation, des communes de :

Biblisheim, en date du 04/11/2021, approuvant la révision libre,

Dieffenbach-les-Woerth, en date du 01/12/2021, approuvant la révision libre,

Hegeney, en date du 25/11/2021, approuvant la révision libre,

Kutzenhausen, en date du 06/12/2021, approuvant la révision libre,

Laubach, en date du 21/10/2021, approuvant la révision libre,

Lobsann, en date du 18/01/2022, approuvant la révision libre,

Merkwiller-Pechelbronn, en date du 09/11/2021, refusant la révision libre,

Oberdorf-Spachbach, en date du 15/10/2021, approuvant la révision libre,

Preuschdorf, en date du 03/12/2021, approuvant la révision libre,
Wingen, en date du 01/12/2021, approuvant la révision libre,

Considérant que la présente délibération nécessite un accord à la majorité qualifiée des 2 tiers,

Vu le rapport de la CLECT, réunie le 28.02.2022,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux voix contre, deux abstentions, décide :

- De prendre acte du rapport de la CLECT en date du 28.02.2022, annexé à la présente délibération proposant la modification des AC de Lembach et Woerth de manière à cesser de leur imputer l'entretien et le renouvellement de la voirie des zones d'activité qu'elles continuent d'assumer
- De procéder à une révision libre des montants des attributions de compensation de Lembach et Woerth comme suit :

	AC actuelle	Minoration AC de la commune en vue de la suppression des AC négatives	Suppression des charges liées à la voirie des ZAE	Nouvelle AC
LEMBACH	41 468 €		+406 €	41 874 €
WOERTH	115 344 €	-4 568 €	+5 010 €	115 786 €

- De fixer les nouveaux montants des attributions de compensation à compter du 01.01.2022 comme suit, étant précisé que ces modifications nécessitent l'accord préalable des communes de Lembach et Woerth :

	AC actuelle	Minoration AC de la commune en vue de la suppression des AC négatives	Suppression des charges liées à la voirie des ZAE	Nouvelle AC
BIBLISHEIM	69 135 €			69 135 €
DIEFFENBACH LES WOERTH	0 €			0 €
DURRENBACH	53 816 €			53 816 €
ESCHBACH	11 578 €			11 578 €
FORSTHEIM	3 055 €			3 055 €
FROESCHWILLER	3 146 €			3 146 €
GOERSDORF	8 050 €			8 050 €
GUNSTETT	14 793 €			14 793 €
HEGENEY	0 €			0 €
KUTZENHAUSEN	115 175 €			115 175 €
LAMPERTSLOCH	9 257 €			9 257 €
LANGENSOULTZBACH	6 562 €			6 562 €
LAUBACH	0 €			0 €
LEMBACH	41 468 €		+406 €	41 874 €
LOBSANN	0 €			0 €
MERKWILLER PEHELBRONN	95 516 €			95 516 €
MORSBRONN LES BAINS	18 343 €			18 343 €
NIEDERSTEINBACH	4 553 €			4 553 €
OBERDORF SPACHBACH	0 €			0 €
OBERSTEINBACH	2 895 €			2 895 €
PREUSCHDORF	119 430 €			119 430 €
WALBOURG	5 492 €			5 492 €
WINGEN	0 €			0 €
WOERTH	115 344 €	-4 568 €	+5 010 €	115 786 €
TOTAL	697 608 €	-4 568 €	+5 416 €	698 456 €

- **De demander aux communes de Lembach et Woerth d'adopter une délibération afin d'approuver la révision libre de leur attribution de compensation et la fixation des nouveaux montants comme indiqués ci-dessus,**
- **De demander au président d'informer le conseil des décisions prises par chacune des communes concernées,**
- **De ne pas modifier les périodicités d'encaissement-décaissement, fixées comme suit :**
 - **Reversements aux communes : Chaque année, en deux versements annuels par semestre : juillet (50%) et décembre (50%).**
 - **Encaissements : Chaque année, en un recouvrement annuel en septembre (100%).**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

008.2022 : Communication du rapport quinquennal sur les attributions de compensation.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°150.2016 du conseil communautaire en date du 19.12.2016 : « Attributions de compensation : fixation des montants définitifs et périodicité, après modifications statutaires et délibérations des communes »,

Vu la délibération n°051.2021 du conseil communautaire en date du 27.09.2021 : « Modification des attributions de compensation : suppression des reversements des communes à l'intercommunalité »,

Vu le rapport de la CLECT, réunie le 28.02.2022,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De prendre acte de la présentation du rapport de la CLECT en date du 28.02.2022, annexé à la présente délibération,**

- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

009.2022 : Poursuite du budget annexe ZA Willenbach.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°008.2021 en date du 12 avril 2021 : « Clôture du budget annexe ZAC Tormatt à Woerth (00418), ZAC Willenbach à Pechelbronn (00407) et ZA touristique Wingen (00419) »,

Considérant que :

- *Toutes les écritures de transfert des soldes au budget principal et de clôture du budget annexe ZAC Willenbach à Pechelbronn (00407 - 64873) n'ont pu être effectuées à la fin 2021, notamment pour ce qui concerne les stocks et les contrats en cours (emprunt et avance alsabail),*
- *Le maintien en activité du budget permettra de respecter la sincérité comptable de l'opération retracée dans le budget annexe, il est proposé de maintenir ce budget annexe n°64873 ouvert, et donc il est proposé d'annuler la décision relative à la clôture du budget annexe n°64873 et de le maintenir en activité, afin de comptabiliser les opérations rattachées de manière distincte,*

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De rouvrir et poursuivre le budget annexe ZA Willenbach (00407 - 64873),**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

010.2022 : Refinancement de l'emprunt sur le budget annexe bâtiment d'activités pôle bois.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°051.2021 du conseil communautaire en date du 27.09.2021 : « Modification des attributions de compensation : suppression des reversements des communes à l'intercommunalité »,

Vu l'emprunt en cours sur le budget annexe bâtiment d'activité pôle bois sis au parc économique de la Sauer à Eschbach,

Considérant que l'emprunt en cours avait été conclu sur 9 ans, calqué sur le délai de levée d'option d'achat pour les entreprises utilisatrices, et que cette levée d'option d'achat ne se fera pas pour une des entreprises,

Considérant la proposition de l'emprunteur, de refinancer l'emprunt en cours dont l'échéance est fixée à 2025, par un nouvel emprunt à rembourser sur 10 ans,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, deux abstentions, décide :

- **D'autoriser le président à procéder au refinancement de l'emprunt en cours conclu auprès de la caisse du crédit mutuel, à échéance 2025, afin d'en allonger la durée de remboursement jusqu'à 2032, par remboursement de l'emprunt en cours au capital résiduel complété des frais, et conclusion d'un prêt substitutif à long terme (10 ans) d'un montant équivalent, à taux fixe (0,60% taux mensuel base février 2022, taux effectif à actualiser au mois de signature),**
- **D'autoriser le président à signer le contrat de prêt substitutif,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

011.2022 ; Création d'un poste permanent d'ingénieur hors classe à temps complet – catégorie A.


Point retiré en début de séance.

Le président clôt la séance à 22h00 en invitant les conseillers au prochain conseil fixé au 4 avril 2022.

Annexe au présent compte rendu : présentation powerpoint à l'écran.

Durrenbach, le 22.03.2022

La secrétaire de séance
M Damien WEISS



Le président
M. Roger ISEL



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21/03/2022

Liste des présents

Elus présents : ISEL Roger

Titulaires :

MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, DUDT Lysiane, FILSER Marie-Claude, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, WALTER Clarisse, WEINLING-HAMEL Elisabeth.

MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLEIN Mathias, MALL Philippe, NICASTRO Gérard, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WEISS Damien, WERNERT Stéphane

Suppléants :

MM. HOCH Georges, JOTZ Ludovic, JUNG Jean-Yves, ROS Jean-Charles, SCHAEFER Marc

Elus excusés – procuration ou représenté par le suppléant :

- Mme CRONMULLER Martine donne procuration à M. FUCHS Alain
- Mme STIEFEL Martine donne procuration à Mme LEDIG Evelyne
- M. CHARBAU Bernard donne procuration à M. TRAUTMANN Christian
- M. CUNTZ Freddy donne procuration à Mme WALTER Clarisse
- M. SIEDEL Dominique donne procuration à M. WEISS Damien

Elus absents:

Titulaires :

MM. KLIPFEL Jean Louis, RUTSCH François, SCHNEIDER Dominique

Suppléants :

MMES : MESSER Caroline, SCHELLENBERGER Michèle, STURM Céline

MM : FISCHER Alain, HEBTING Benoit, OSTER Rémy, ROMIAN Serge, STEPHAN Daniel, WEHRUNG Freddy.

Secrétaire de séance : M. WEISS Damien

[Approbation du compte-rendu de réunion du conseil communautaire du 13.12.2021](#)

Début du vote à 20:35:38, fin du vote à 20:35:49

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 36
- Présents : 28
- Procurations : 5
- Total votants : 33

- Ont obtenu :
- Pour : 33 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix
- Ne prend pas part au vote : 0 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, CHARBAU Bernard (Christian TRAUTMANN), CRONMULLER Martine (Alain FUCHS), CUNTZ Freddy (Clarisse WALTER), DUDT Lysiane, FERBACH Dominique, FILSER Marie Claude, FUCHS Alain, ISEL Roger, KLEIN Mathias, LEDIG Evelyne, MALL Philippe, MEYER Monique, NICASTRO Gérard, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique (Damien WEISS), SITTER Pierrot, STIEFEL Martine (Evelyne LEDIG), TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Clarisse, WALTER Dany, WEINLING HAMEL Elisabeth, WEISS Damien, WERNERT Stéphane

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

Non votants :

[Approbation du compte-rendu de réunion du conseil communautaire du 28.02.2022](#)

Début du vote à 20:35:55, fin du vote à 20:36:08

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 36
 - Présents : 28
 - Procurations : 5
 - Total votants : 33
-
- Ont obtenu :
 - Pour : 33 voix
 - Contre : 0 voix
 - Abstention : 0 voix
 - Ne prend pas part au vote : 0 voix
 - Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, CHARBAU Bernard (Christian TRAUTMANN), CRONMULLER Martine (Alain FUCHS), CUNTZ Freddy (Clarisse WALTER), DUDT Lysiane, FERBACH Dominique, FILSER Marie Claude, FUCHS Alain, ISEL Roger, KLEIN Mathias, LEDIG Evelyne, MALL Philippe, MEYER Monique, NICASTRO Gérard, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique (Damien WEISS), SITTER Pierrot, STIEFEL Martine (Evelyne LEDIG), TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Clarisse, WALTER Dany, WEINLING HAMEL Elisabeth, WEISS Damien, WERNERT Stéphane

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

Non votants :

005.2022 : Délibération actant de la présentation du rapport d'activités 2021

Début du vote à 20:36:57, fin du vote à 20:37:06

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 36
- Présents : 28
- Procurations : 5
- Total votants : 33

- Ont obtenu :
- Pour : 33 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix
- Ne prend pas part au vote : 0 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, CHARBAU Bernard (Christian TRAUTMANN), CRONMULLER Martine (Alain FUCHS), CUNTZ Freddy (Clarisse WALTER), DUDT Lysiane, FERBACH Dominique, FILSER Marie Claude, FUCHS Alain, ISEL Roger, KLEIN Mathias, LEDIG Evelyne, MALL Philippe, MEYER Monique, NICASTRO Gérard, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique (Damien WEISS), SITTER Pierrot, STIEFEL Martine (Evelyne LEDIG), TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Clarisse, WALTER Dany, WEINLING HAMEL Elisabeth, WEISS Damien, WERNERT Stéphane

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

Non votants :

006.2022 : Délibération actant de la tenue du débat d'orientation budgétaire

Début du vote à 20:37:40, fin du vote à 20:38:24

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 36

- Présents : 28
 - Procurations : 5
 - Total votants : 33
-
- Ont obtenu :
 - Pour : 33 voix
 - Contre : 0 voix
 - Abstention : 0 voix
 - Ne prend pas part au vote : 0 voix
 - Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, CHARBAU Bernard (Christian TRAUTMANN), CRONMULLER Martine (Alain FUCHS), CUNTZ Freddy (Clarisse WALTER), DUDT Lysiane, FERBACH Dominique, FILSER Marie Claude, FUCHS Alain, ISEL Roger, KLEIN Mathias, LEDIG Evelyne, MALL Philippe, MEYER Monique, NICASTRO Gérard, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique (Damien WEISS), SITTER Pierrot, STIEFEL Martine (Evelyne LEDIG), TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Clarisse, WALTER Dany, WEINLING HAMEL Elisabeth, WEISS Damien, WERNERT Stéphane

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

Non votants :

[007.2022 : Mise en œuvre d'une révision libre des attributions de compensation](#)

Début du vote à 20:42:08, fin du vote à 20:42:16

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 36
 - Présents : 28
 - Procurations : 5
 - Total votants : 33
-
- Ont obtenu :
 - Pour : 29 voix
 - Contre : 2 voix
 - Abstention : 2 voix
 - Ne prend pas part au vote : 0 voix
 - Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, CRONMULLER Martine (Alain FUCHS), CUNTZ Freddy (Clarisse WALTER), DUDT Lysiane, FERBACH Dominique, FILSER Marie Claude, FUCHS Alain, ISEL Roger, LEDIG Evelyne, MALL Philippe, MEYER Monique, NICASTRO Gérard, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique (Damien WEISS), SITTER Pierrot, STIEFEL

Martine (Evelyne LEDIG), WACKER Patrick, WALTER Clarisse, WALTER Dany, WEINLING HAMEL Elisabeth, WEISS Damien, WERNERT Stéphane

Contre : CHARBAU Bernard (Christian TRAUTMANN), TRAUTMANN Christian

Abstention : KLEIN Mathias, TRITSCHBERGER Hervé

Ne prend pas part au vote :

Non votants :

[008.2022 : Communication du rapport quinquennal sur les attributions de compensation](#)

Début du vote à 20:48:07, fin du vote à 20:48:28

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 36
- Présents : 28
- Procurations : 5
- Total votants : 33

- Ont obtenu :
- Pour : 33 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix
- Ne prend pas part au vote : 0 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, CHARBAU Bernard (Christian TRAUTMANN), CRONMULLER Martine (Alain FUCHS), CUNTZ Freddy (Clarisse WALTER), DUDT Lysiane, FERBACH Dominique, FILSER Marie Claude, FUCHS Alain, ISEL Roger, KLEIN Mathias, LEDIG Evelyne, MALL Philippe, MEYER Monique, NICASTRO Gérard, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique (Damien WEISS), SITTER Pierrot, STIEFEL Martine (Evelyne LEDIG), TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Clarisse, WALTER Dany, WEINLING HAMEL Elisabeth, WEISS Damien, WERNERT Stéphane

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

Non votants :

[009.2022 : Poursuite du budget annexe ZA Willenbach](#)

Début du vote à 20:50:40, fin du vote à 20:51:01

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 36
 - Présents : 28
 - Procurations : 5
 - Total votants : 33
-
- Ont obtenu :
 - Pour : 33 voix
 - Contre : 0 voix
 - Abstention : 0 voix
 - Ne prend pas part au vote : 0 voix
 - Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, CHARBAU Bernard (Christian TRAUTMANN), CRONMULLER Martine (Alain FUCHS), CUNTZ Freddy (Clarisse WALTER), DUDT Lysiane, FERBACH Dominique, FILSER Marie Claude, FUCHS Alain, ISEL Roger, KLEIN Mathias, LEDIG Evelyne, MALL Philippe, MEYER Monique, NICASTRO Gérard, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique (Damien WEISS), SITTER Pierrot, STIEFEL Martine (Evelyne LEDIG), TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Clarisse, WALTER Dany, WEINLING HAMEL Elisabeth, WEISS Damien, WERNERT Stéphane

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

Non votants :

010.2022 : Refinancement de l'emprunt sur le budget annexe bâtiment d'activités pôle bois

Début du vote à 20:56:05, fin du vote à 20:56:14

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 36
 - Présents : 28
 - Procurations : 5
 - Total votants : 33
-
- Ont obtenu :
 - Pour : 31 voix
 - Contre : 0 voix
 - Abstention : 2 voix
 - Ne prend pas part au vote : 0 voix
 - Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, CHARBAU Bernard (Christian TRAUTMANN), CRONMULLER Martine (Alain FUCHS), CUNTZ Freddy (Clarisse WALTER), DUDT Lysiane, FILSER Marie Claude, FUCHS Alain, ISEL Roger, KLEIN Mathias, LEDIG Evelyne, MALL Philippe, NICASTRO Gérard, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, SCHERTZ

Christophe, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique (Damien WEISS),
SITTER Pierrot, STIEFEL Martine (Evelyne LEDIG), TRAUTMANN Christian,
TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Clarisse, WALTER Dany,
WEINLING HAMEL Elisabeth, WEISS Damien, WERNERT Stéphane

Contre :

Abstention : FERBACH Dominique, MEYER Monique

Ne prend pas part au vote :

Non votants :

Fin des votes à 20:56:48 le 21.03.2022

Conseil communautaire du 21 mars 2021

- ACCUEIL
- APPEL - OUVERTURE DE SEANCE
- DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE
- VOTE 2 DERNIERS CR
- PRESENTATION Pierre MENRATH
- Modification ordre du jour



PARTIE 1 : Rapport d'activités 2021

- INTRODUCTION
- RAPPORT – VERSION PAPIER
- RAPPORTS DES PARTENAIRES
- MOYENS DE COMMUNICATION INTERCO
- VIDEO



Finances et RH

1. Finances - généralités
2. Politique générale et rappels
3. Présentation par domaine politique
4. Conclusion
5. Etat des indemnités des élus
6. Point RH (LGD-protection soc)



VP



PARTIE 2 : finances généralités - constats



Budgets et statuts



- Principe de spécialité fonctionnelle et territoriale
- Principe d'exclusivité
- Substitution de l'EPCI aux communes concernant les compétences transférées
- Statuts et intérêt communautaire
- Compétences obligatoires, optionnelles et facultatives -> DGF bonifiée
- Budgets traduisent financièrement l'exercice des compétences (3000 écritures en 2021)



- CG et CA/trésorerie/budget
- Structure budgétaire intercommunale
 - Un budget principal et 15 budgets annexes
 - Budgets annexes économie (ZA et bâtiments d'activités)
 - Budgets annexes tourisme (ZA et équipements)
 - Budgets annexes services (OM, l'écorce)

Les prévisions et réalisations pour l'exercice 2021



Prévisions (budget)



Prévisions, tous budgets confondus + DBM (consolidation)	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Budget principal	7,7 millions	6,3 millions	14 millions
Budgets annexes	7,6 millions	8,9 millions	16,5 millions
consolidé	15,3 millions	15,2 millions	30,5 millions

- 6 virements de crédits
- 9 DBM portant les crédits de 32,6 à 30,5 millions d'euros
- Budget principal (46 %) et budgets annexes (54 %)



Réalisations (CA) (hors RAR)

Prévisions, tous budgets confondus (consolidation)	TOTAL	REEL	ORDRE	REPRISES RESULTATS ANTERIEURS	PREVISIONS*
DEPENSES	21,9 millions	11,9 millions	7 millions	3 millions	72% / 77%**
RECETTES	24,4 millions	15 millions	7,1 millions	2,3 millions	80% / 92%**

** les prévisions intègrent notamment les virements de section à section qui ne donnent pas lieu à exécution, les dépenses imprévues non intégralement consommées ** taux d'exécution corrigé*

Les résultats – détails consolidé (hors RAR)



	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	11 458 741,16 €	10 468 385,16 €	21 927 126,16 €
RECETTES	10 468 385,16 €	9 089 734,20 €	24 382 356,45 €
RESULTATS D'EXERCICE	+ 3 833 881,09 €	- 1 178 650,96 €	+ 2 455 230,13€
RESULTAT 2020			+ 970 418,95 €
RESULTAT 2019			+ 2 115 746,33 €
RESULTAT 2018			+ 2 128 763,36 €
RESULTAT 2017			+ 1 432 127,38 €
RESULTAT 2016			+ 1 111 933,45 €



Années	RESULTAT	REPORT N-1	RESULTAT HORS REPORT
2016	1 111 933,45 €	1 292 404,58 €	- 180 471,13 €
2017	1 432 127,38 €	1 111 933,45 €	+ 320 193,93 €
2018	2 128 763,36 €	1 432 127,38 €	+ 696 635,98 €
2019	2 115 746,33 €	2 128 763,36 €	- 13 017,03 €
2020	970 418,95 €	2 115 746,33 €	- 1 145 327,38 €
2021	2 455 230,13 €	970 418,13 €	+ 1 484 875,50 €

Depuis 2018 : Recettes de la redevance OM du 2^e semestre N, env. 950 000 € (montant arrondi), sont imputés sur le BA de l'exercice N, fin janvier N+1, alors que les factures sont émises en février N1 et leur recouvrement est effectif en février/mars N+1. Sans ce rattachement à l'année N, le résultat de chaque exercice aurait été **inférieur d'env. 950 000 €**.

Ce résultat hors report intègre également un nouvel emprunt conclu en 2021 pour 755 000 €, et un excédent du service « OM » de 470 000 €,



Budget principal uniquement (hors RAR)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	6 317 056,18 €	3 484 703,86 €	9 801 760,04 €
RECETTES	7 849 469,22 €	4 733 360,45 €	12 582 829,67 €
RESULTATS D'EXERCICE	1 532 413,04 €	1 248 656,59 €	2 781 069,63 €
RESULTAT 2020			1 237 840,46 €
RESULTAT 2019			1 532 359,01 €
RESULTAT 2018			2 549 146,63 €
RESULTAT 2017			1 716 738,77 €
RESULTAT 2016			1 469 045,22 €
RESULTAT 2015			1 610 499,42 €



Budget principal uniquement (hors RAR)

RESULTAT	MONTANT	Dont portage BA	Résultat sans portage
2021	2 781 069,63 €	2 852 052,45 €	5 633 122,08 €
2020	1 237 840,46 €	4 277 814,50 €	5 515 654,96 €
2019	1 532 359,01 €	4 703 231,20 €	6 235 590,21 €
2018	2 549 146,63 €	3 569 908,42 €	6 119 055,05 €
2017	1 716 738,77 €	3 662 606,22 €	5 379 344,99 €
2016	1 469 045,22 €	2 833 072,35 €	4 302 117,57 €

Pas d'emprunt sur le budget principal sur la période considérée

Autres infos dans le rapport de présentation :



- Ecritures internes (assurances – personnel)
- Flux financiers au sein du bloc communal (opérations sous mandat, AC, groupements de commandes, remboursements de frais, fonds de concours et subventions exceptionnelles)
- Dotations de l'Etat, FPIC, IDL
- Patrimoine
- Emprunts et prêts, mécénat
- Cofinancements, subventions et recettes propres
- ...



8c Principaux postes de dépenses

- Charges générales (assurances, eau-élec-chauffage, entretien-maintenance CPO bâti, terrains, véhicules, carburants, machines...), adm, charges « projets » (études, DO) : **1 M**
 - Charges de personnel : **1 M**
 - Autres charges de gestion (services – cf tableau annexe 1 au budget) : **+1 M**
 - Divers
 - Atténuations de produits (AC, FNGIR, TS part CEA)
 - Intérêts d'emprunts (BA)
 - Etudes et projets d'investissement
- Projets :
enfance et famille
Mobilités actives
Économie tourisme et emploi
Transition écologique et
préservation (eau, énergie)
habitat



Intervention du président



*« Le territoire Sauer – Pechelbronn,
Une terre d'énergies tournée
vers les familles et la valorisation active de toutes ses ressources,
qui affirme son attractivité comme pôle résidentiel et d'activité,
partenaire de ses voisins.*

*Conscient des enjeux mondiaux,
le territoire s'engage dans la réduction de sa dépendance énergétique,
à travers la démarche Destination TEPOS ».*

Intervention des vice-présidents



Prévisions 2022 : Budget principal

Pôle Cohésion sociale

Schéma ALSH – Sites enfance

8 sites périscolaires exploités au quotidien

Coût annuel : 508 000 €

Schéma : 5 sites - 444 places – 8,8 M€

1 site finalisé, 3 sites en travaux, 1 site en étude

Coût d'op. : Durrenbach : 1 647 000 M€ ;

Hegeney : 1 716 000 M€, Woerth : 1 512 000 M€



Pôle Cohésion sociale

Halte-garderie Morsbronn-les-Bains

**Transformation en
multi-accueil**

Coût d'objectif : 55 000 €



Pôle Cohésion sociale

« S'BABEL ECK »

Lieu d'accueil et d'écoute des handi-aidants

En partenariat avec la CCPN et la CEA

Coût annuel : 1 500 € (net)

Pôle Cohésion sociale



Politique « Séniors »

- ➔ Accompagner au quotidien
- ➔ Faire connaître les offres dédiées

Pôle Cohésion sociale



France Services
Proche de vous au quotidien

1^{er} espace en Alsace du Nord

Réflexion avec le GECT PAMINA :

Identifier les partenariats entre InfoBest et France Service pour accompagner les usagers



Pôle Transition écologique

Biodiversité

- Reconstitution de la trame verte
coût d'opération : 103 000 €
- Réflexion sur une approche « vergers »



Prévisions 2022 : Budget principal

Pôle Transition écologique

Mobilités

➤ Schéma Itinéraires cyclables

IC transfrontaliers et valorisation touristique

Coût d'op. : 2 225 000 €

Dont 2022 : 351 000 €



Pôle Transition écologique

Mobilités

➤ Schéma Itinéraires cyclables

- IC Lobsann-Soultz
Coût d'études : 117 200 €
- IC Woerth-Froeschwiller
- Animation et promotion
- Transport périscolaire
Coût d'étude : 21 600 €



Pôle Transition écologique

Déchets

Elu référent : Gérard NICASTRO

- Redevance incitative depuis 2018, stable
- Plan local de prévention des déchets
- Perspectives SMICTOM :
 - Harmonisation de la redevance
 - Collecte des biodéchets
 - Extension des consignes de tri



Pôle Transition écologique

Energies

- Conseils auprès des communes et des particuliers : rénovation énergétique
- Valorisation des CEE
- Fonctionnement de la chaufferie collective « Ecorce »



Pôle Transition écologique

Energies

Priorité de l'année : Mettre en œuvre TEPOS 2037

- Stratégie de développement des énergies renouvelables (coût études : 20000 €)
- Réflexion sur une structure dédiée pour soutenir ce développement



Pôle Economie-aménagement

Zones d'activités

PES Eschbach : Dernier terrain en vente

→ Aménagement de la 3^{ème} tranche

Coût d'op. : 450 000 €

ZA Woerth-Sud

Trois terrains construits – d'autres en cours de vente



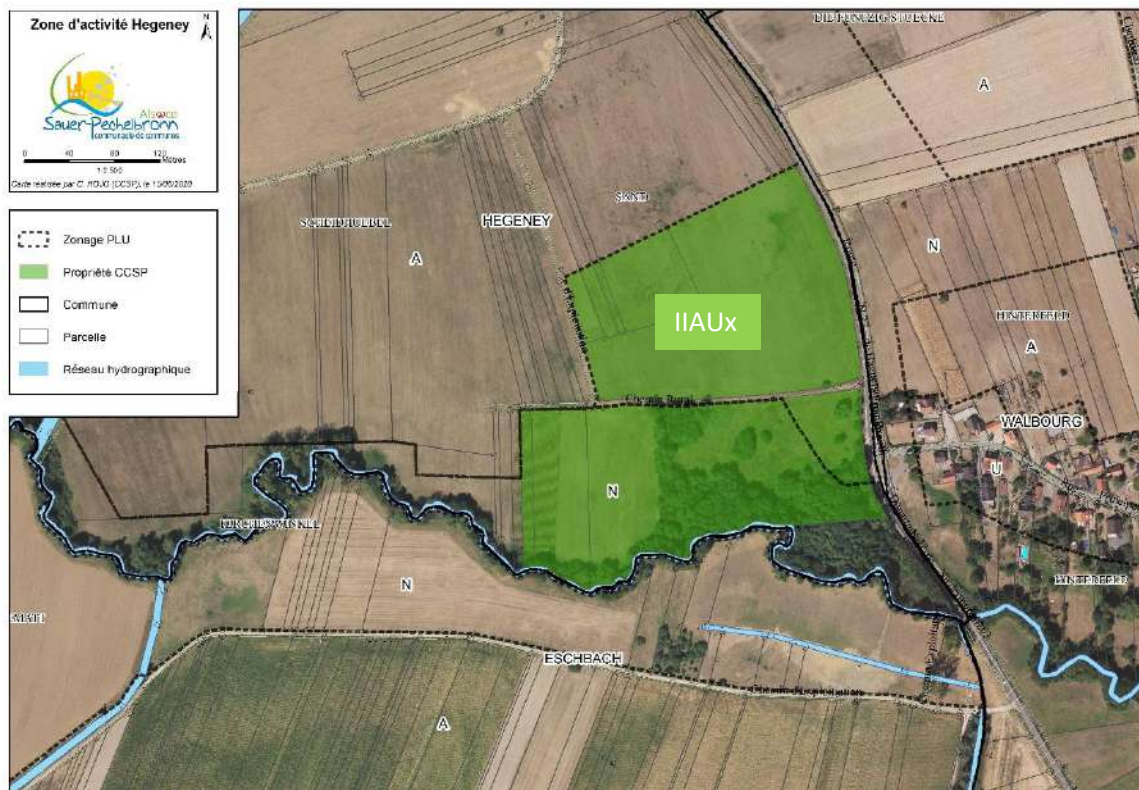
Pôle Economie-aménagement

Zones d'activités

PES Hegeneey : extension - « 4^{ème} tranche »

Lancement de l'opération – recrutement maîtrise d'œuvre

Coût d'études : 55 000 €



Pôle Economie-aménagement



ZA Woerth-Nord

En exploitation partielle :
Alstom Reichshoffen => CAF

Réhabilitation du hall Sud
Coût d'op. : 650 000 €

Réflexion sur les friches
(halls centraux – bât. pilotis)
Coût d'op. : 1 M€ net

Pôle Economie-aménagement



« Ilôt central » à Woerth

Résidence séniors

« Le Dom'Aîne »

En exploitation (Alsace Habitat) : 16 logements



Espace tertiaire au RDC du
80 Grand'Rue

Maison de santé Woerth – 3/8
bureaux loués



Pôle Economie-aménagement Commerce – Tiers-lieux



**CRÉONS ENSEMBLE VOTRE
TIERS-LIEU D'ACTIVITÉ**

Venez faire part de vos besoins
Mardi 22 février 2022 - 18h à 20h

Communauté de communes Sauer-Pechelbronn
Maison des services et des associations
1 rue de l'Obermatt - 67360 DJURENBACH



**PARTICIPEZ A L'ATELIER
D'INTELLIGENCE COLLECTIVE**

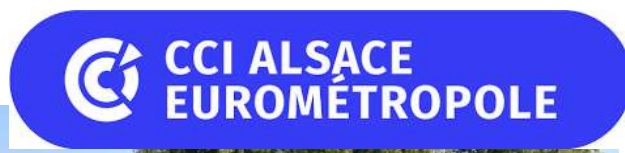
INSCRIPTION OBLIGATOIRE AU LIEN SUIVANT :
<https://www.sauerpetchelbronn.com/38264660/CCSP>
Mail : plan.developpement@saupet.ch
Tél: 03 88 90 77 40

Etude Tiers-lieux : co-construction

Coût d'étude : 10 000 € net

**Etude CCI : feuille de route -
commerce de demain**

Coût : 20 000 €



Avec le soutien de :



Pôle Tourisme-thermalisme-transfrontalier

Thermalisme

ZA thermale Morsbronn-les-Bains

- Propriété complète – Fin du portage EPFA
Coût rachat : 257 000 €
- AMO pour l'aménagement de la zone :
benchmarking, étude du marché, orientations
pour l'aménagement
Coût d'étude : 100 000 €



Prévisions 2022 : Budget principal

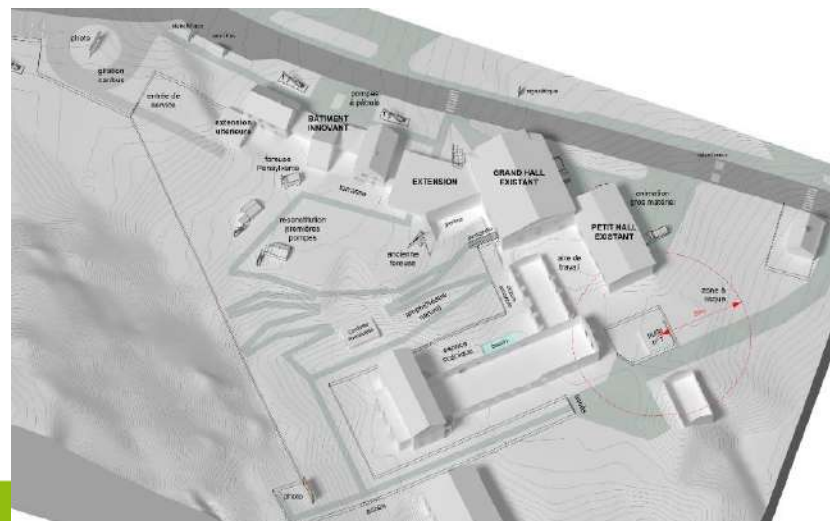
Pôle Tourisme-thermalisme-transfrontalier

K'RO de Pechelbronn

Programmation du nouveau musée du pétrole :
travaux et muséographie

Coût d'études : 20 000 € net

Coût d'opération à venir : 1,6 M€



Pôle Tourisme-thermalisme-transfrontalier



CADT Fleckenstein

Etudes sur l'avenir du P't Fleck
et le positionnement du site

Coût d'études : 52 000 € net

Définition du projet touristique



Pôle Tourisme-thermalisme-transfrontalier Transfrontalier

Jumelage avec la VG Dahner Felsenland

- Stammtisch : 27 avril 2022
 - Réunion des deux conseils communautaires
 - Actions communes
- Coût : 45000 €



Fête transfrontalière

21-22 mai 2022



VELO SANS FRONTIÈRES

FETE-VELO-SANS-FRONTIERES.FR

**CIRCUITS VÉLO
ANIMATIONS
PLACES FESTIVES**

22 MAI 2022
À PARTIR DE 10 H / AB 10 UHR

**FAHRRADTOUREN
VERANSTALTUNGEN
FESTPLATZ**

RADELN GRENZENLOS

RADELN-GRENZENLOS.DE

Pôle Eau-habitat

Politique Eau

- Partenariat SDEA : l'eau, un atout du territoire
- Pôle administratif Obermatt : engagement des études préalables (coût d'op. : 1M€)
- Nouveaux équipements épuratoires


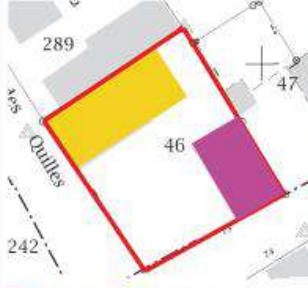




Pôle Eau-habitat

Politique Habitat

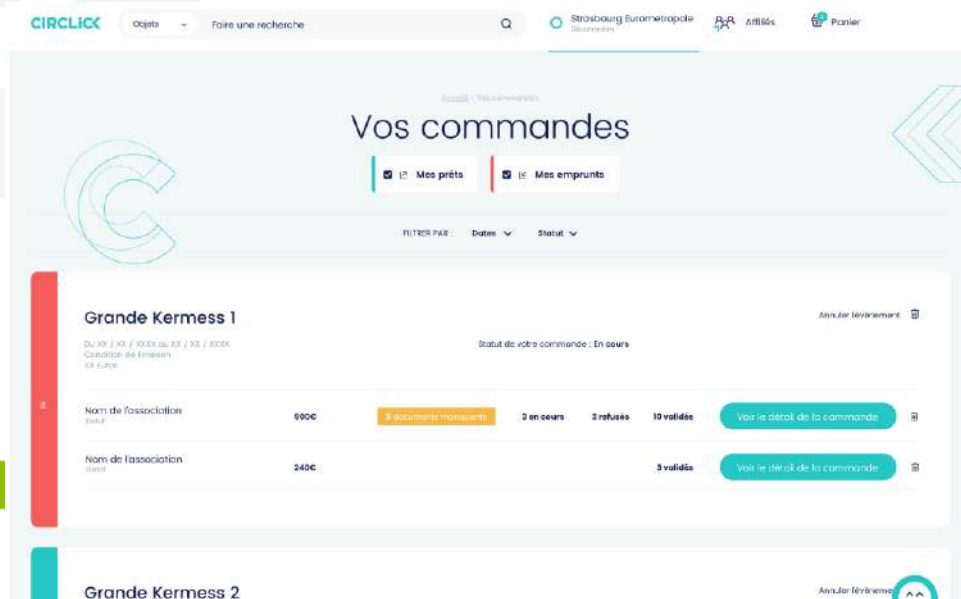
- Sauvegarde du patrimoine bâti
- PIG Rénov'Habitat



GOERSDORF refection de l'escalier	
Situation et vues de l'existant	
	Date : fev. 2019 Rue n. ...
propriété située au 73 rue Principale	
	
■ habitation ■ dependance	
	

Pôle Travaux neufs – services aux communes et associations

Banque de matériel
Scène mobile
Nouvelle plateforme de réservation



Pôle Travaux neufs – services aux communes et associations

Réhabilitation 84 Grand'Rue à Woerth



Siège de l'association
« Util'Eco »

Diagnostic du bâtiment
et réhabilitation de la
façade

Coût d'opération : 70000 €

Pôle Travaux neufs – services aux communes et associations

Réhabilitation voirie touristique

2022 : tronçon Froeschwiller-Langensoultzbach-Mattstall - Lembach

Coût d'opération : 156 000 €



Entretien réseau cyclable

Coût annuel : 25 000 €



Intervention du président

Engagement destination TEPOS 2037

Approche AEF et CAF

Cf document imprimé distribué en séance

Situation Financière CCSP Fiches AEFF	2017				2018				2019				2020			
	Montants en €	Montant en € par hab			Montants en €	Montant en € par hab			Montants en €	Montant en € par hab			Montants en €	Montant en € par hab		
		CCSP	Région	France		CCSP	Région	France		CCSP	Région	France		CCSP	Région	France
FONCTIONNEMENT																
Total des produits de fonctionnement = A	4 556 459	252	316	336	4 412 787	246	331	354	5 184 696	289	352	374	4 604 998	257	352	382
Total des charges de fonctionnement = B	3 219 965	178	282	301	3 480 315	194	297	319	4 083 632	228	313	333	3 541 958	198	317	340
Charges de fonctionnement réelles	2 772 243	154	250	277	3 004 179	167	272	292	3 616 199	202	278	304	3 125 138	175	285	309
Dont : Charges de personnel (montant net)	1 109 839	61	104	108	1 178 540	66	110	114	1 062 128	59	117	121	1 163 961	65	121	125
Résultat comptable = A - B = R	1 336 494	74	35	35	932 472	52	34	35	1 101 064	61	39	41	1 063 041	59	35	43
Capacité d'autofinancement brute = CAF	1 715 354	95	53	54	1 335 255	74	53	54	1 461 961	82	59	61	1 288 138	72	56	65
INVESTISSEMENT																
Total des ressources d'investissement budgétaires=C	4 222 258	234	124	114	3 330 100	186	142	124	1 641 834	92	173	132	4 762 336	266	142	133
Total des emplois d'investissement budgétaires = D	5 111 059	283	121	117	2 319 411	129	141	127	3 690 562	206	185	140	3 988 565	223	149	130
Besoin de financement résiduel = D - C	888 800	49	-3	4	-1 010 689	-56	0	3	2 048 728	114	12	8	-773 771	-43	7	-3
+ Solde des opérations pour compte de tiers	0	0	1	1	61 858	3	-2	0	-30 941	-2	0	0	13 479	1	0	0
Besoin de financement de la section d'investissement	888 800	49	-2	4	-948 831	-53	-2	3	2 017 787	113	12	8	-760 292	-43	8	-3
Résultat d'ensemble	447 694	25	37	31	1 881 303	105	36	32	-916 723	-51	26	33	1 823 333	102	27	45
DETTE																
FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice	1 869 614	104	171	142	2 763 880	154	197	140	1 532 359	85	148	134	1 237 840	69	143	142
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT																
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	1 567 527	87	65	64	1 390 712	77	62	63	1 198 382	67	68	69	1 193 015	67	64	73
Produits de fonctionnement réels	4 487 597	249	311	330	4 339 434	242	325	346	5 078 160	283	338	365	4 413 276	247	341	374
Charges de fonctionnement réelles	2 772 243	154	258	277	3 004 179	167	272	292	3 616 199	202	278	304	3 125 138	175	285	309
Capacité d'autofinancement brute = CAF	1 715 354	95	53	54	1 335 255	74	53	54	1 461 961	82	59	61	1 288 138	72	56	65
Produits de cessions d'immobilisations	0	0	2	2	1 500	0	2	3	300	0	8	3	0	0	2	2
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées(1)	1 715 354	95	35	36	1 335 255	74	36	35	1 461 961	82	36	42	1 288 138	72	37	47
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées(2)	1 715 354	95	36	36	1 335 255	74	36	35	1 461 961	82	36	42	1 288 138	72	37	47

Approche « CAF » budget principal

Section de fonctionnement



Dépenses moyennes corrigées depuis 2015		Recettes moyennes corrigées depuis 2015	
Charges générales →	950 000 €	Produits →	190 000 €
Personnel →	1 150 000 €	Impôts et taxes →	4 250 000 €
Gestion courante →	1 075 000 €	Dotations →	1 130 000 €
Charges divers →	10 000 €	Participations	800 000 €
Atténuation produits →	1 965 000 €	Autres →	130 000 €
Total →	5 150 000 €	Total →	6 500 000 €
CAF brute moyenne (recettes – dépenses) = CAF nette car pas d'emprunt sur le budget principal		+ 1 350 000 €	

9c Les élus intercommunaux



- Etat annuel de l'ensemble des indemnités perçues par les élus en 2020 (loi 2019-1461 du 27/12/2019 relative à l'engagement et à la proximité).
- CCSP : 9 élus disposant d'une indemnité – (1 président, 6 vice-présidents et 2 conseillers délégués).
- Enveloppe globale indemnitaire annuelle moyenne :
80 525 €/an (IB et valeur point en vigueur)
- Elus représentant l'établissement au sein des organismes extérieurs : pas d'indemnités
- Pas de délibération relative à des remboursements de frais liés à l'exercice du mandat communautaire, l'exécution de mandats spéciaux, ou relatif à la formation des élus et dépenses correspondantes

Indemnités élus 2021



Maire / HEGENEY	11 901,60 €	9 156,00 €
Président / CCSP	20 475,24 €	15 765,39 €
Conseiller territorial / SDEA	4 363,92 €	3 818,64 €

M. DAMIEN WEISS		
Fonction / Organisme	Montants bruts	Montants nets, après PAS
Maire / DURRENBACH	24 083,16 €	18 585,24 €
Vice-Président / CCSP	8 667,12 €	6 688,71 €

M. GUILLAUME PETER		
Fonction / Organisme	Montants bruts	Montants nets, après PAS
Maire / FORSTEIM	15 635,40 €	11 728,15 €
Vice-Président / CCSP	8 667,12 €	6 812,91 €

M. ALAIN FUCHS		
Fonction / Organisme	Montants bruts	Montants nets, après PAS
Maire / WOERTH	24 083,16 €	17 989,92 €
Vice-Président / CCSP	8 667,12 €	6 537,43 €

MME LYSIANE DUDT		
Fonction / Organisme	Montants bruts	Montants nets, après PAS
Maire / MORSBRONN-LES-BAINS	18 809,16 €	14 880,56 €
Vice-Présidente / CCSP	8 667,12 €	6 858,87 €

M. CHRISTIAN TRAUTMANN		
Fonction / Organisme	Montants bruts	Montants nets, après PAS
Maire / LEMBACH	21 469,44 €	17 003,64 €
Vice-Président / CCSP	8 667,12 €	6 769,32 €
Conseiller territorial / SDEA	4 363,92 €	3 808,36 €

M. JEAN-CLAUDE BALL		
Fonction / Organisme	Montants bruts	Montants nets, après PAS
Adjoint / MERKWILLER-PECHELBRONN	4 994,04 €	4 319,88 €
Vice-Président / CCSP	8 667,12 €	8 328,72 €
Conseiller territorial / SDEA	4 363,92 €	3 818,64 €

MME MIREILLE CABIROL DE SAINT-GEORGES		
Fonction / Organisme	Montants bruts	Montants nets, après PAS
Maire / BIBLISHEIM	11 901,48 €	10 294,80 €
Conseillère déléguée / CCSP	2 902,25 €	2 510,43 €

M. ANDRE SCHMITT		
Fonction / Organisme	Montants bruts	Montants nets, après PAS
Adjoint puis Maire / WINGEN	11 901,48 €	9 342,72 €
Conseiller délégué / CCSP	2 902,25 €	2 510,43 €



Le personnel – les élus



Informations RH

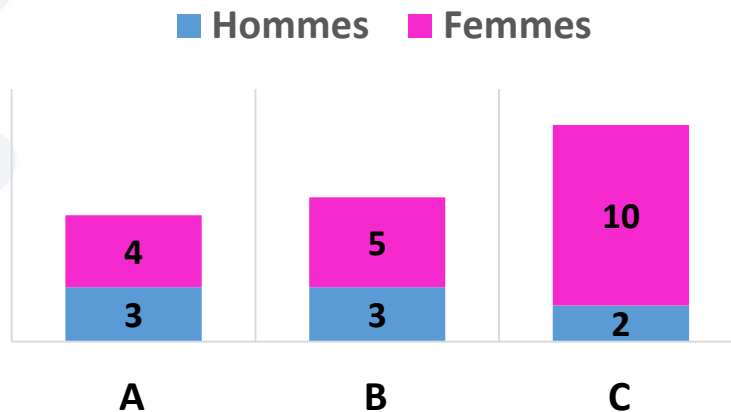


- Cf doc annexe diffusé avec le rapport.

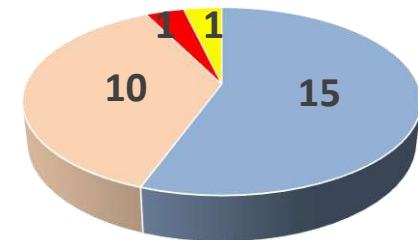
Les effectifs de la CCSP au 01.01.2022 :

27 agents (25,5 ETP) : 19 femmes et 8 hommes
(+ 2 agents en disponibilité)

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE



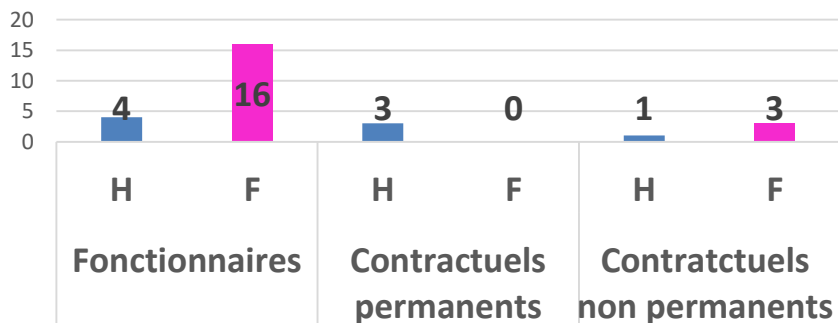
REPARTITION PAR FILIERE



■ Administrative ■ Technique
■ Culturelle ■ Sportive



REPARTITION PAR TYPE DE CONTRAT



Absentéisme 2021

Nombre d'accident du travail : 0

Nombre d'agent en arrêt maladie : 6

Nombre de jours d'arrêt maladie : 199 jours

Mouvement de personnel en 2021

1 départ (mutation)

Embauche de 2 agents permanents

Embauche de 2 agents non permanents

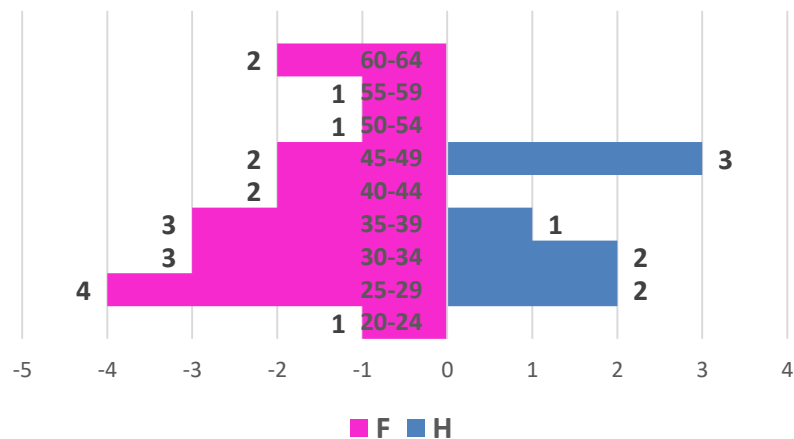
Mouvement de personnel depuis début 2022

1 départ (mise en disponibilité)

Embauche de 2 agents permanents
(remplacement départs 2021 et 2022)

Embauche d' 1 agent non permanent
(remplacement d'un autre agent non permanent)

PYRAMIDE DES AGES (Moyenne 39 ans)



Nombre de fiches de paie émises : 404

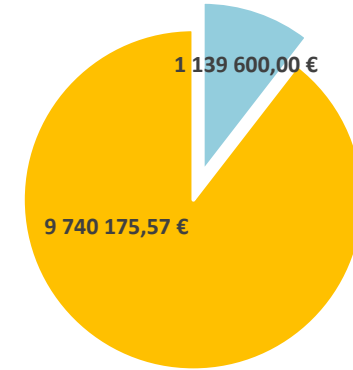
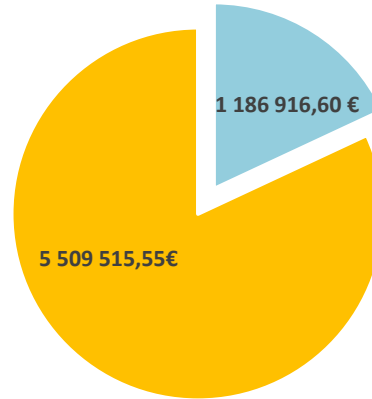
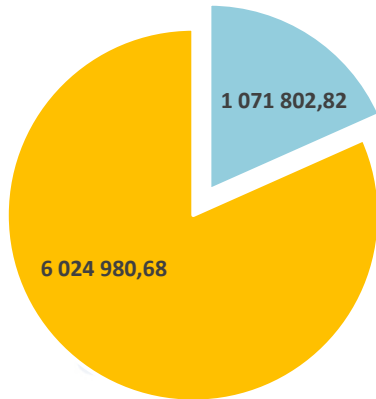
Charges de personnel



2019

2020

2021



■ Charges de personnel
■ Dépenses de fonctionnement

■ Charges de personnel
■ Dépenses de fonctionnement

■ Charges de personnel
■ Dépenses de fonctionnement

17,79%

21,54%

11,70%

⚠ Charges de personnel calculées hors déduction des versements des structures participantes aux frais.



Personnels indirects mis à disposition du territoire / prise en charge intercommunale:

- Equipe animation / Périscolaire
- Equipe halte garderie – micro-crèche + relai assistants maternels
- Conseiller EIE/FAIRE/France RENOV - PETR
- Structures bénéficiant de cofinancements intercommunaux au titre des frais de fonctionnement et de personnel : OTI AV, ECMU, fédération des PAC, SYCOPARC, PETR
- Mission inventaire (PNRVN)

3 postes portés par la CCSP partagés avec d'autres structures publiques:

- Chargé de mission CCAEP : 20% (CC Wissembourg)
- Technicien SIG: 20% (CC Wissembourg)
- Chargée de mission environnement-développement durable: 10% (SDEA)

5 postes financés en partie:

- Chargé de mission cohésion sociale / CAF
- Conseiller Maison France Service /
- Agent d'accueil : Etat (emplois aidés)
- VTA pilote de chantier
- Conseillère numérique

- En cours : 2 agents techniques (emploi aidé)

Résidence administrative lieu de travail des agents



- **MDSA :**

L'essentiel des agents de la CCSP

Animatrice FPAC

Equipe animateurs

Secrétariat ECMU

Secretariat FLECK

Directrice des périscolaires

Ancienne gare : atelier et stockage agents techniques + animateurs

- **MDSE :** stockage animateurs

MDSA également siège de plusieurs organismes, avec mises à dispositions ponctuelles de locaux aux associations (réunions de travail, AG,...)

- **MROF** – agents affectés

- **FLECK** – agents embauchés par la régie, interventions régulières des agents CCSP (service technique et chargés de missions)

- **MDSE – HES – BATI** – très ponctuel

L'équipe technique intervient sur l'ensemble des bâtiments et infrastructures intercommunaux

Bat et infra : 25

terrains interco : 87 ha

Perspectives - LDG



- Mouvements de personnel/recrutements :
 - Selon demandes de mutation
- Remplacements d'agents:
 - 2 Agents techniques polyvalents (remplacements suite à mutation et démission)
 - 1 responsable service technique
- Renouvellement de poste :
 - 1 Responsable MROF (fin de CDD)
 - 1 Assistant de gestion (fin de contrat -> renouvellement contrat PEC)

Perspectives LDG



- Agents inscrits en prépa concours/concours
- Recrutement de jobs d'été (env. 0,75 ETP)
- Développement de la politique d'accueil d'apprentis et de stagiaires (secrétariat général)
- Extension RIFSEEP à la filière technique + mises à jour légales
- Mise en place du Compte Professionnel de Formation à envisager
- Mise en place officielle du télétravail (organisation)
- Réorganisation fonctionnelle des locaux et qualité du service public (mutualisation SDEA, inspiration des actions du SDEA sur la certification ISO)
- Renforcement du service aux communes : réflexion création d'un service mutualisé commande publique et appui juridique au communes, développement communication et réseau des agents territoriaux



Débat sur la protection sociale complémentaire



Les employeurs territoriaux peuvent participer financièrement à la protection sociale complémentaire de leurs agents (non obligatoire) :

- Soit pour le risque santé
- Soit pour le risque prévoyance
- Soit pour les deux risques

La Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn a choisi de participer financièrement aux deux risques

Les employeurs peuvent souscrire à l'un des deux dispositifs suivants :



→ **Soit la labellisation :**

l'employeur contribue sur un contrat souscrit librement par l'agent au sein des offres labellisées par des organismes agréés.

→ **Soit la convention de participation :**

l'employeur contribue à un contrat négocié soit par la collectivité en propre, soit par le Centre de gestion

La Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn a choisi :



de souscrire aux régimes de complémentaire santé et de prévoyance mis en place par le Centre De Gestion

L'adhésion des agents est facultative.

La participation employeur deviendra obligatoire



Pour les risques de la prévoyance :

- Au 1^{er} janvier 2025
- A hauteur de 20 % d'un plafond qui sera défini par décret

Pour le risque santé :

- Au 1^{er} janvier 2026
- A hauteur de 50 % de la cotisation agent

Participation de la CCSP aux frais de couverture santé des agents :



Délibération 103.2018 du 17/12/2018

Participation par agent : 35 € / mois

Participation pour le conjoint : 25€ / mois

Participation par enfant : 12,50 € / mois jusqu'à 2 enfants

Couple avec 3 enfants minimum : 75 €/mois

15 agents concernés soit 54 %

Coût mensuel pour la CCSP: 850 €



Alsace

Participation de la CCSP aux frais de couverture des risques de la prévoyance :



Délibération 1082.2019 du 18/11/2019

32 €/ mois et par agent

17 agents concernés soit 60%

Coût mensuel pour la CCSP: 500 €



Récapitulatif des coûts annuels



Couverture du risque santé:

- Participation garantie mutuelle: 10 000 €
- Frais de gestion contrat CDG : 135 €

Couverture des risques de la prévoyance:

- Participation garantie risques prévoyance : 6 200 €
- Frais de gestion contrat CDG : 80 €



Conclusion générale

Vers un pack de gouvernance - 1ers retours de la démarche de renforcement du bloc communal

Conclusion et annonce de la prochaine réunion du conseil : 04/04/2022 à Preuschedorf